



AUBE

GÉNÉALOGIE

Bulletin du Centre Généalogique de l'Aube

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DE L'AUBE

Archives de l'Aube 131 rue Etienne Pédron 10000 TROYES

Association loi 1901, déclarée à la Préfecture de l'Aube
le 2 Mai 1989, J.O. du 30 Mai 1989.
N°SIRET 377 704 770 00017 Code APE 913E

Tarif 2004

(année civile : du 1/1/2004 au 31/12/2004)

Adhérents : abonnement à tarif préférentiel

Cotisation individuelle* : 31€ 203,35 F
* L'abonnement de 22€ est compris dans ce total.

Cotisation couple : 40€ 262,39F
y compris un abonnement de 22 €

Pour l'étranger, nous consulter.

Non-adhérents : abonnement seulement à tarif normal

Abonnement (tarif normal) : 39€ 255,82F

Achat au numéro, franco : 10€ 65,60F

Achat au numéro, au local : 9€ 59,04F

Répertoire des Familles Etudiées

au local : 16€

franco : 17,5€

L'abonnement seul ne permet pas de participer aux activités de l'association ni d'acquiescer ses travaux.

EDITORIAL



L'avenir de l'Europe, la mondialisation, l'immigration, autant de sujets traités actuellement mais qui ne sont pas nouveaux.

Contrairement à ce que l'on peut croire, nos ancêtres se déplaçaient même hors frontières et venaient aussi de pays lointains et la découverte d'un ancêtre étranger le confirme. Cette découverte suscite la surprise et la curiosité. Pourquoi ? et comment est-il venu ? Les motifs de ces déplacements sont divers : guerres, régimes politiques ou tout simplement recherche incessante de travail sans oublier les échanges commerciaux. Qui ne connaît pas les horlogers suisses, les verriers de bohême, les maçons italiens, les mineurs polonais, etc... venus nous montrer leur savoir faire. Inconsciemment, nous en portons les traces et l'aspect physique hors norme d'un membre de la famille ainsi que les goûts professionnels ou musicaux d'un autre les révèlent.

La Généalogie devient alors une gigantesque mosaïque et vraiment un écrin mondial.

Marie-France FEVRE (A553)

SOMMAIRE

AUBE GÉNÉALOGIE N° 33 (Janvier-Février-Mars 2005)

Éditorial, par Marie-France FEVRE	1
Vie de l'Association :	2
Nouveaux adhérents	3
A propos de :	
La Gabelle et le Grenier à sel d'Arcis.....	4-7
Dossier :	
La Vigne à Villenauxe la Grande	8-12
Les Communes Auboises :	
Villenauxe.....	13-18
Le Printemps de Poètes	
Poème de Jean Paul GOFFIN	18
Glanes	19-20
Ils ont vécu à	
Neuville sur Vannes.....	21
Le fil conducteur	
Le testament.....	22-27
Généalogie	
Les Quartiers de Daniel GARNESSON	27-31
Chronique	
La Champagne en 1844	32-33
Mariages Auboises dans l'Yonne.....	33
Questions	34-36
Réponses	37-40

Bulletin du Centre Généalogique de l'Aube
Publication trimestrielle éditée par le Centre Généalogique de l'Aube
Responsable de publication : Marie-France FEVRE
3C rue Mozart 10600 LA CHAPELLE ST LUC
Imprimeur : PATON 71 av Mar Leclerc
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS 03 25 78 34 49
Dépôt légal et de parution : avril 2005
CPPAP : 0209 G 85201
Tirage 575 exemplaires -ISSN 1277-1058

VIE DE L'ASSOCIATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

+ M. Jean-Pierre BERTHIER (A35)
M. Maurice LHOMME (A690)

PRÉSIDENTE : Mme Marie France FEVRE (A553)

RESPONSABLE QUESTIONS-RÉPONSES

Mme Marie-France FEVRE (A553)

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Georges-Henri MENUET (A624)
M. Michel MOREAU (A1227)

SECRÉTAIRE

RESPONSABLE COURRIER :

Mme Colette THOMMELIN-PROMPT (A1543)

SECRÉTAIRE- ADJOINTE :

RESPONSABLE COUSINAGES ET GÉNÉALOGIES

Mme Monique PAULET (A1516)

TRÉSORIÈRE :

Mme Micheline GAUTHIER (A1661)

TRÉSORIER-ADJOINT :

M. Jocelyn DOREZ (A1089)

RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE :

Mme Micheline MOREAU (A1228)

RESPONSABLES INFORMATIQUE :

M. Jean BRIET (A1225)
M. Marcel PAULIN (A771)

RÉDACTION REVUE :

Mme Monique PAULET (A1516)

ADMINISTRATEURS

M. Lucien CARREAU (A208)
M. Robert CASSEMICHE (A835)
M. Gérard DEBREUVE (A1338)
M. Jean-Jacques GUBLIN (A1510)
M. Patrick RIDEY (A1101)
M. Jean-Pierre THIEBLEMONT (A1515)

PERMANENCES

Une permanence est assurée le lundi, mardi, jeudi et le vendredi après-midi sauf au mois d'août, de 14h à 17h, aux Archives Départementales. Se renseigner sur place.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque du CG10 se trouve aux Archives Départementales de l'Aube. Les revues et livres peuvent être empruntés par tous nos adhérents. Permanence le mardi après-midi de 14h30 à 17h.

REVUE

Notre revue a besoin de vous !

Envoyez-nous vos quartiers, cousinages, répertoires des patronymes étudiés, livres de famille, histoires locales, faits divers, etc... **N'oubliez pas, le cas échéant, d'indiquer vos sources, votre bibliographie.** Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Les documents peuvent être envoyés sur disquette sous la forme de fichiers PUBLISHER (.PUB), WORKS (WPS ou WKS), WORD (.doc), tableaux sous WORKS ou EXCEL, accompagnée d'un support papier portant le nom du fichier correspondant à chaque article ainsi que votre nom et votre numéro d'adhérent. Cela nous permet de visualiser plus rapidement et de classer vos communications. **Mais si vous n'êtes pas informatisés, faites-nous parvenir vos articles, dactylographiés de préférence (photocopies de bonne qualité).** Pensez à écrire tout nom propre en capitales.

Soyez aimables d'utiliser des polices de caractères standard (Times New Roman, Courier, par exemple) et d'éviter les caractères fantaisies et italiques pour faciliter la reconnaissance de caractères.

Ne soyez pas déçus de ne pas voir paraître immédiatement vos envois : nous devons équilibrer les thèmes des rubriques et tenir compte de la mise en page. Vos sujets sont à envoyer **uniquement au siège**, 131 rue Etienne Pédron, 10000 TROYES.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre aide.

Numéro de téléphone
du Centre Généalogique de l'Aube
03 25 42 52 78
ligne directe

Horaires du Secrétariat lundi, jeudi, vendredi
12 h à 13 h 30
jeudi, vendredi
15 h à 16 h 45

Vous pouvez aussi nous joindre comme auparavant
par l'intermédiaire du standard
des Archives Départementales
de 9h à 12h
Numéro AD : 03 25 42 52 62
Fax AD : 03 25 42 52 79

Anciens bulletins Aube-Généalogie

Publications disponibles auprès de
Madame MOREAU
Responsable Bibliothèque
Le mardi après-midi

Nos réunions ont lieu à la
Maison des Associations
63 avenue Pasteur 10000 TROYES
Salle 101 / 1er étage
de 14 h à 17 h 30

NOUVEAUX ADHÉRENTS

A2193 Monsieur Baptiste MARCILLY
21 rue Notre Dame
89144 LIGNY LE CHATEL

A2194 Monsieur Michel RAUDIN
LA VIALLE
43450 SAINT ETIENNE SUR BLESLE

A2195 Madame Anne CHARPENTIER
52 Rue Charles Delaunay
10000 TROYES

A2196 Madame Marie-Christine BACH
7 rue du lavoir
10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE

A2197 Monsieur Michel PERSIN
7 rue Ausone
57100 THIONVILLE

A2198 Monsieur Robert BLASSON
62 Grande Rue
10170 DROUPT ST BASLE

A2199 Monsieur Daniel TIMPAGNON
3 Rue Jean Lurçat
56700 HENNEBONT

A2200 Madame Denise MORALES BRUNON
3 Chemin Des Echenoz De Velotte
25000 BESANCON

A2201 Madame Christiane BOLLE
36 rue des acacias
79250 NUEIL-LES-AUBIERS

A2202 Madame Jacqueline JUDE
55 Chemin de La Vallée aux Loups
92290 CHATENAY MALABRY

A2203 Madame Ginette DARDENNE
3 Place du Mont St Loup
10420 LES NOES PRES TROYES

A2204 Mademoiselle Yasmina GUITOUN
3D rue du Fort Chevreuse
10000 TROYES

A2205 Monsieur CHAMPLON Fernand
1 Place de l'église
10150 CRENEY

A2206 Monsieur TRACE Georges-Claude
6 rue Frédéric Mistral
34570 PIGNAN

A2207 Madame Nicole FRITSCH
21 Vallée d'Argivaux
10310 BAYEL

A2208 Monsieur Jean-Mary VAILLANT
13 rue Roger Salengro
10350 MARIGNY LE CHATEL

A2209 Mdame Marie-Claude VAILLANT

13 rue Roger Salengro
10350 MARIGNY LE CHATEL

A2210 Monsieur Jean MARGERY
2 Rue Rose Benoit
10000 TROYES

A2211 Monsieur Henri GRUET
37 Rue Montesquieu
41000 BLOIS

A2212 Monsieur BANHOLTZER Fabrice
28 Rue Thiers
10120 ST ANDRE LES VERGERS

CHANGEMENT D'ADRESSE

A1256 Bernard BOYER
26 Rue Ginoux
75015 PARIS

A1675 Jean Claude SIMONIN
24 rue de le Marne
22410 SAINT QUAY PORTRIEUX

A1773 Cyril ROYER
2 Rue Robert DENOS
69100 VILEURBANNE

A1779 Marguerite CARLUE
Collège Campra
16 rue Pierre et Marie CURIE

A2048 Gilles VERRIERES
27 Rue Royale
10600 VILLACERF

NECROLOGIE

Nous avons appris avec tristesse le décès de

Monsieur Louis Charles GEUENS
Époux de Madame Mireille GEUENS (A 1218)

Survenu en février 2005

Le Centre Généalogique s'associe à ses adhérents pour présenter à Madame Mireille GEUENS et à toute sa famille l'expression de nos sentiments attristés

jxl

A PROPOS DE ...

La Gabelle, Le Grenier à Sel d'Arcis Et ses Officiers

I - La gabelle

Un bref retour à l'école

Dans un ancien livre d'Histoire de France, cours élémentaire, on lit au chapitre des impôts sous l'Ancien Régime, "la gabelle était un impôt sur le sel, très élevé dans certaines provinces, tous étaient obligés de la payer, car tous (gabellans) étaient tenus d'acheter une certaine quantité de sel fixée par l'administration, qu'ils en eussent besoin ou non". Voilà parfaitement résumée la définition de la gabelle exécrée par nos ancêtres et qui fut abolie en 1790 en même temps que les Aides (taxes sur les vins et divers produits).

Un système fiscal infernal

C'est au cours du 14^e siècle que la production et la vente du sel deviennent monopole royal. De nombreux dépôts sont créés, les greniers à sel, pour débiter le sel du roi sous la surveillance de l'autorité. D'où venait ce sel ? ... des marais salants ou des salines (sel gemme) transporté par bateaux et chariots dans des sacs plombés particulièrement surveillés, d'autant qu'entre le prix départ et le prix payé par le gabellan le sel valait 60 à 70 fois plus cher ! C'est dans le courant du 18^e siècle que ces prix exorbitants furent pratiqués et uniquement dans les "pays de grande gabelle" dont la Champagne faisait partie. (cf. la carte de France des gabelles.)

Une France divisée

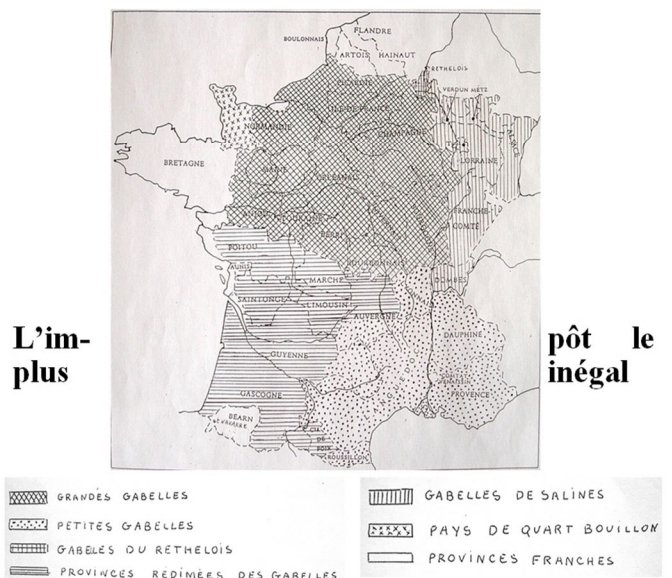
Codifiée par Colbert en 1680 la législation des gabelles fixait le partage du royaume en six pays :

- **les pays de grande gabelle** comprenaient les 12 provinces les plus anciennement rattachées au royaume, prix du sel jusqu'à 60 livres le minot de 72 litres soit environ 49 kilos.
- **les pays de petite gabelle** étaient du sud-est et du midi, le sel provenait de la méditerranée, sa consommation était libre, prix jusqu'à 35 livres le minot.
- **les pays de salines**, régions productrices de sel gemme : Lorraine, Alsace, Franche-Comté avec un prix un peu moins élevé.
- **les pays de quart-bouillon**, partie de la Normandie où le sel était obtenu par chauffage et évaporation de l'eau de mer, les sauniers versaient gratis le quart de leur production aux "greniers du roi", prix 13 livres le minot.
- **les pays ou provinces rédimées des gabelles**. Après les révoltes de 1548 et les terribles répressions les provinces du sud-ouest avaient obtenu le rachat définitif de l'impôt

avec cependant des droits sur la circulation du sel, prix jusqu'à 11 livres le minot.

- **les pays exempts** (provinces franches telle la Bretagne) proches des marais salants ou parce qu'ils avaient obtenu des privilèges lors de leur rattachement au royaume, le commerce du sel était libre, prix de 1 à 8 livres le minot.

Carte des Gabelles



Extrait de Champagne-Généalogie N°54—1992

Les habitants soumis au devoir du sel représentaient à peu près les 3/4 de la population en France. Les pays de grande gabelle (dont la Champagne) pratiquaient non seulement le prix du sel le plus élevé, mais les gabellans avaient obligation d'en acheter une quantité déterminée : le minot de sel devait être consommé annuellement par 14 personnes au dessus de 8 ans soit 3,5 kg par personne uniquement pour le "pot et la salière" car les salaisons (chairs, beurre, fromage) devaient faire l'objet d'achats supplémentaires de sel d'où de nombreux contrôles chez l'habitant.

La disparité des situations encourageait la fraude, la contrebande s'intensifiant aux "frontières" des pays de grande gabelle. Les contrebandiers ou "faux-saulniers" furent pourchassés par les gardes du sel, voire tués (cf. Aube-Généalogie n°7 p.5) sinon les peines infligées allaient de l'amende aux galères.

Conclusion

Ainsi l'impôt du sel institué au milieu du 14e siècle et aboli en 1790 aura duré quatre siècles et demi. Tous nos ancêtres champenois, riches ou pauvres l'auront payé sauf à bénéficier du privilège de "franc-salé", le droit de prendre au grenier certaine quantité de sel à un prix modéré : officiers de l'administration, nobles, ecclésiastiques et, sans doute, le personnel du grenier.

Quant au recouvrement de la gabelle, avec d'autres impôts indirects, il était donné à bail à des "fermiers" adjudicataires pour une durée de 3 à 8 ans. Progressivement le nombre de fermes au 17e siècles passa de 14 à 6 en 1653, puis réunies par Colbert en 1668 pour constituer les "fermes générales".

La recette du sel ne cessa de progresser, en 1687 de 23 700 000 livres, dont les 2/3 provenaient des pays de grande gabelle, elle atteignait 47 500 000 livres en 1771, et pourtant dans les cahiers de doléances des états généraux de 1614, châtellenie d'Arcis, on protestait déjà "...remonstrances faictes par les habitans dudict Arcys pour les vexations des tailles et gabelles du scel qui seroyt besoing et nécessaire de réduire en somme plus médiocre que celle ausquelles ils sont à présent".

II - Le grenier à sel d'Arcis-sur-Aube

Définition

Le grenier à sel était le dépôt où se débitait le "sel du roi". Le terme grenier remonte à la fin du 13e siècle, il fut utilisé pour le sel sans doute par analogie avec le grenier à grains, l'endroit où on met le grain. L'entretien et les réparations du bâtiment, souvent importantes, étaient à la charge du roi. (A.D. C 1192)

La distribution du sel

Situé en pays de grande gabelle, le grenier d'Arcis était un grenier de "vente volontaire", les habitants des 53 paroisses environnantes pouvaient acheter la quantité obligatoire de sel... quand ils le souhaitaient. En 1719, les greniers étaient ouverts "les mardi et vendredi depuis 2 heures après midi jusqu'à 5 heures en hiver et 6 heures en été.

On a vu que le minot de 72 litres était la mesure pour la vente du sel. Tout l'art du mesureur ou "emmineur" consistait à remplir lentement le minot afin que le sel soit le moins tassé possible et obtenir ainsi un boni appelé "bon de masse". Une fois rempli, le minot était "radé" (arasé) au moyen d'une règle par le "radeur" un des officiers du grenier.

Comme déjà précisé ce volume de sel, fixé par une ordonnance de 1680, correspondait à la consommation annuelle obligatoire de 14 personnes de plus de 8 ans, mais le grenier pouvait délivrer des quantités moins importantes

mais jamais inférieures à un quart de minot (un boisseau) pour quatre personnes.

Cependant, afin de venir en aide à une population pauvre les chefs de famille ne payant pas plus de 3 livres de taille pouvaient s'approvisionner chez les "regrattiers". Ces détaillants ne devaient pas vendre plus d'une livre et demie de sel à chaque personne à un prix supérieur de 20% à celui du grenier.

III - Les officiers du grenier à sel d'Arcis

Définition

Sous l'Ancien Régime un officier est un individu qui exerce une fonction publique (un office), qui l'a achetée et qui la détient à titre héréditaire, comme une propriété privée.

Dans le grenier à sel, cette définition s'applique à six fonctions, les deux principales sont :

- **le président du grenier**, un office qui semble honorifique et de création relativement récente, début 18e au moins à Arcis-sur-Aube.

- **le grenetier**, ce nom remonte à la création des greniers, il semble être le patron, c'était l'officier qui jugeait en première instance des différends relatifs aux gabelles, il était entouré de plusieurs collaborateurs : contrôleur, procureur, greffier et receveur.

Le président et le grenetier étaient qualifiés de conseillers du roi, titre honorifique et sans rapport avec le titre de "Conseiller du roi en son Conseil".

Les présidents du grenier à sel d'Arcis

Sauf précisions contraires les dates indiquées concernent Arcis-sur-Aube.

En premier nous avons trouvé Jean Baptiste de Saligny, avocat en parlement, bailli de Ramerupt où il avait épousé Apolline Collot en 1695, président jusqu'à son décès en 1710 à Ramerupt.

Viennent ensuite : Joseph Songis, président avant 1713 (Aube Généalogie n° 30 p.24), demeure à Dosnon où il décède en 1737, son fils Simon Joseph Songis, 21 ans, obtient "une dispense d'âge pour se faire pourvoir de l'office de président du grenier à sel d'Arcis dont son père est mort revêtu" (A.D. C 1192).

Les autres présidents, en 1750 François Plongeon de Barmont, époux de Claudette Mony ; leur fille Marie épouse Edouard Bajot, futur seigneur d'Epagne et président en 1755. Le dernier en 1764, est le beau-frère de Edouard Bajot : Charles Mony marié à Anne Thérèse Bajot. (cf. tableau).

Les grenetiers du grenier à sel d'Arcis

Au milieu du 15e siècle Nicolas (Nicole) Mauroy, seigneur de Colaverdey (Charmont en 1669, sous Barbuise en 1919), Voué et Montsuzain, était bailli d'Arcis. Il avait épousé Jeanne Hennequin, d'où neuf enfants.

Dès le début du 16e siècle les Mauroy étaient impliqués dans le commerce du sel. Pierre Mauroy l'aîné des enfants du précédent vendait du sel à la ville de Troyes. Ses fils, Michel et Jacques avaient la fourniture du sel pour plusieurs greniers : Châlons, Ste Menehould, Arcis-sur-Aube et Mussy-l'Evêque.

Les premiers noms connus des grenetiers sont François Hennequin en 1487 et Nicolas Mauroy, fils de Michel qui précède, en 1550. (généalogie Mauroy, A. de Mauroy p. 32).

A la rubrique du grenier à sel d'Arcis, Dictionnaire de la Champagne Méridionale, Roserot précise que celui-ci

fut transféré à Plancy jusqu'à un arrêt du Conseil d'Etat du 5 juillet 1594 qui le rétabli à Arcis.

En 1600 un procès-verbal de "Foi et hommage" pour messire Robert de Combault seigneur et baron d'Arcis, à la requête de Madeleine de Poitiers, "...a trouvé mondit seigneur logé en la maison de Me Louis Desguerros, grenetier, lieutenant général au bailliage dudit Arcis". Il avait épousé Louise Factet le 31 janvier 1606, d'où deux filles Gabrielle et Claude, puis en 2e noces Marguerite Loriault (A.D. 1 E 407), d'où au moins cinq enfants de 1618 à 1632 où Louis Desguerros est désigné constamment grenetier. Il décède le 30.05.1652.

Cette même année 1652 Hubert Desguerros, précédemment contrôleur, est le nouveau grenetier (parenté inconnue avec Louis qui précède, BMS Arcis, lacunes 1632 à 1640), marié à Marie Doyard qui décède le 15.11.1653, d'où deux enfants. Hubert Desguerros épouse en 2e noces, avant 1658, Catherine Champenois de 19 ans sa cadette d'où quatorze enfants, tous nés à Arcis.

Parmi les nombreux parrains et marraines il faut noter ici Me Henry Desguerros, bailli de Ramerupt et en 1662, son épouse Marguerite Lizarde, existait-il un lien entre ces deux familles ?

Pendant près de 140 années l'office des grenetiers d'Arcis va demeurer de père en fils aux mains des Desguerros et ce jusqu'à la Révolution :

- Hubert Desguerros fils de Hubert qui précède, x 1698 Rhèges Marie-Madeleine Noché d'où

- Jean-Baptiste Desguerros, x 1728 Claudette Bajot d'où

- Jean-Baptiste Desguerros, x 1783 Marie Louise Desguerros (csg) d'où Jean-Baptiste Desguerros x Jeanne Georgette Regnault parents du poète Charles Des Guerros (1817-1916). Aube Généalogie n° 31

Un dilemme, un deuxième grenier à Arcis ?

Toujours dans la rubrique du grenier à sel d'Arcis, Roserot établi une liste des grenetiers au 17e siècle relevée, non pas dans les BMS mais dans les registres d'insinuations (A.D. 1 B 900 à 916). Effectivement, certains actes sont établis à Arcis par Edme Dacolles (+1631), Claude Dacolles et encore Edme Dacolles tous avec le titre de "grenetier au grenier et magasin à sel d'Arcis et garde du scel aux contrats de la baronnie d'Arcis". Toujours dans les mêmes registres (1 B 904), dans une donation du 05.11.1625, Roserot signale la présence de Louis Desguerros, grenetier au grenier à sel d'Arcis. Y avait-il une alternance pour cette fonction dans les premières décennies du 17e siècle, ou alors il existait deux greniers comme stipulé dans un aveu et dénombrement de la châtellenie d'Arcis en 1619 "...deux grands greniers à mettre le sel qui se vend et distribue audit Arcis et villages voisins."

Les autres officiers du grenier à sel

Relevés arrêtés à la fin du 17e siècle. (A.D. BMS Arcis-sur-Aube)

- **Les contrôleurs** : 1447 - Jean Mauroy frère de Nicolas, bailli d'Arcis déjà cité ; -1583 Jehan Desguerros ; - 1599 Charles Desguerros + 31.10.1651, x Jehannette Boucquin ; - 1632 Nicolas Desguerros + 24.9.1676, x Marie Ferminet ? - 1650 Hubert Desguerros puis Charles Ingrat (qui devient Ingran) + 03.08.1681 avec la qualité de conseiller du roi ; - 1698 Jean Ingrand, x Elizabeth Buridant.

- **Les procureurs** : Georges Gruat + 18.04.1649, x Elizabeth Bouquin ; - Philippe Royer, lieutenant + 02.03.1662 ; - Jean Papillon + 03.03.1676, x 18.02.1648 Elizabeth Auger ; - Séraphin Aviat en 1677, x 11.09.1646 Marie Vynot ; - Louis Desguerros en 1683, x Marguerite Bailly ; - René Aviat, x 06.02.1690 Marie Petitpas ; - 1696

Gédéon de Ricard de la Chevalleraie, x 01.02.1672 Marguerite Barbarand, veuve Eloy Piot.

- **Les greffiers** : Jean Doyard, notaire, x 18.11.1659 Marguerite Peley ; - Jacques Desguerros, ° 22.11.1624, + 09.06.1702, x Louise Genon ; - Nicolas Leclerc en 1675 ; - Charles Donjon, notaire, en 1690, x 16.02.1699 Catherine Mugot.

Quel est le coût d'un office au grenier à sel ?

Sous la cote C 1192 les Archives départementales conservent un "Etat des noms, surnoms, qualités et nature des offices dépendant du grenier à sel d'Arcis, montant de la finance desdits offices et date des contrats, pour être envoyé à Monseigneur l'Intendant, Arcis le 27.11.1723" :

- Joseph Songis, président, 1400 livres, absent.

- Hubert Desguerros, grenetier, 2000 livres, acquisition par hérédité, contrat égaré.

- Jean Ingrand, contrôleur, 1650 livres, contrat du 4 juillet 1698, ruiné par l'incendie du 25.12.1719.

- Gédéon de Ricard de la Chevalleraie, procureur du roi, (+ 16.07.1718, xx 24.04.1702 Le Chêne Elizabeth Gargam) ; sa veuve, tutrice de ses enfants, "jouissante des privilèges", 1650 livres, contrat, n'a pu être daté.

- Pierre Carrey, greffier, (x 08.02.1707 Catherine Piot), 1350 livres, contrat du 01.09.1700, ruiné par l'incendie du 25.12.1719.

(valeur de la livre : 5,8 euros ...?)

Les receveurs du grenier à sel

Le document du grenier d'Arcis, ci-dessus, ne mentionne pas de receveur. Dans les Ordonnances concernant la gabelle on lit " les officiers et receveurs des greniers de Sa Majesté". En effet leur activité ne semble pas être spécifique à la gabelle mais concerne également l'administration des Aides. On remarque la présence à Arcis en 1649 de Jean Baptiste Lemoyne, receveur général des gabelles à Troyes et, plus tard, que les noms de certains receveurs sont d'origine extérieure à Arcis.

Le receveur tient le registre des "sextez" où sont inscrits les noms, qualités, professions de tous les habitants du ressort du grenier à sel assujettis au devoir de gabelle. Nous avons relevé au 17e siècle :

- 1625 Nicolas Trusson + 07.02.1650, x Maclouse Papillon ; - 1650 Louis Beaubrun, x Marie Delafosse ; - 1658 Nicolas Siméon + 26.04.1663, x 08.01.1658 Estienne Peley ; - 1664 Jacques Laumosnier, x Marie Tartel ; - 1671 François Bourjot ; - 1674 Jacques Legras, receveur à Arcis et au nouveau grenier de Villacerf en 1676, x Louise de Lausnay ; - 1687 Pierre Legras fils du précédent ; - 1698 Edouard Legras, capitaine de Villacerf, x Catherine Paillot.

Conclusion

On parvient à situer la carrière des officiers du grenier principalement à l'occasion des naissances, soit de leurs enfants, soit en qualité de parrain, leur titre étant toujours accolé au nom... jusqu'au jour du décès.

Les offices sont recherchés, ils sont prétextes à des alliances entre familles de notables pour atteindre des excès comme le montre le tableau d'ascendance du couple Mony-Bajot avec une consanguinité du 2e au 2e degré et du 2e au 3e degré.

La vénalité des offices était une manne pour le Trésor Royal, mais elle a privé l'Ancien Régime du recrutement et du contrôle de ses fonctionnaires.

Avant de terminer il faut citer l'étude de Simone Gaston-Garoche parue en 1992 dans Champagne-Généalogie intitulée "La gabelle sous l'Ancien Régime". L'auteur, avec cartes et graphiques, analyse le grenier de Ste-Menehould l'un des plus importants de Champagne

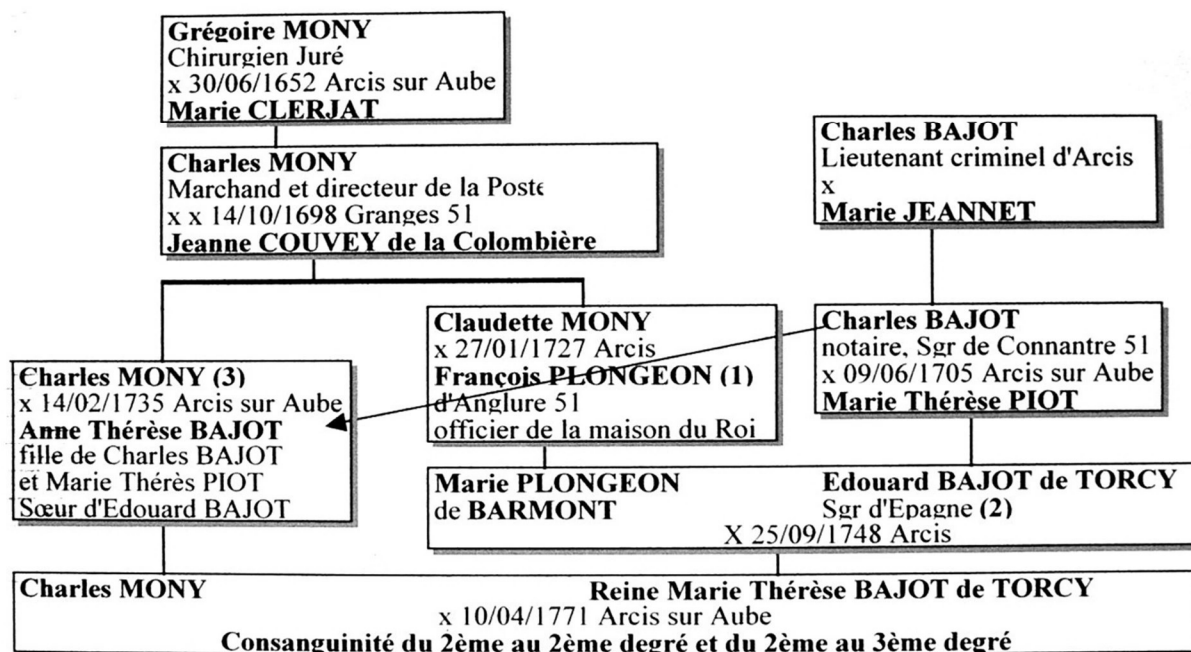
avec 180 paroisses. Il s'agit d'un grenier "mixte" c'est-à-dire de vente volontaire, comme celui d'Arcis, et "d'impôt" pour les paroisses limitrophes des pays de salines. Pour dissuader les habitants à franchir la "frontière" afin de se procurer du sel bon marché l'administration fixait, pour chaque paroisse, une quantité de sel importante que le "collecteur" devait enlever au grenier et répartir auprès des habitants.

Sources et bibliographie

- Cahiers de doléances des paroisses du bailliage de Troyes pour les Etats-généraux de 1614. CNRS 1966
- Dictionnaire des Institutions de la France aux 17e et 18e siècles. Marion
- Champagne Généalogie n° 54, 1992, p. 30 à 35
- Dictionnaire de l' Ancien Régime, Lucien Belly 1996
- Dictionnaire du monde rural, Marcel Lachiver 1997
- Dictionnaire de la Champagne méridionale, A. Roserot
- Etude sur quelques familles de la bourgeoisie troyenne au 16e siècle (thèse), Françoise Binet, 1945, A.D. 1 Mi 37 P
- Recherches historiques, chronologiques et archéologiques sur Arcis-sur-Aube, Camus-Chardon, 1854
- Le grenier à sel d'Arcis-sur-Aube, A.D. C 1192
- Généalogie Mauroy par A. de Mauroy, 1887, Médiathèque de Troyes (MAT)
- BMS Arcis-sur-Aube aux Archives Départementales

**Alliances de trois familles de notables
Présidents du grenier à sel d'Arcis sur Aube**

Les Officiers du grenier à sel d'Arcis sur Aube



- 1 - Président du grenier à sel d'Arcis en 1750
- 2 - Président du grenier à sel d'Arcis en 1755
- 3 - Président du grenier à sel d'Arcis en 1764

Une consanguinité (presque) maxi !

«... le mariage autorisé par un « bref » (lettre close du pape) obtenue en Cours de Rome et l'arrêt d' »Exequatur » (permission d'exécuter) de la Cour du Parlement de Paris »...

La Vigne à Villenauxe-la-Grande au 19^{ème} siècle

Le vignoble de Villenauxe-la-Grande occupe actuellement une superficie de près de 100 hectares. Le raisin qui en est issu sert à élaborer ce vin pétillant et mousseux, de renommée mondiale, qui s'appelle CHAMPAGNE, et qui fait la fortune de bien des champenois.

Villenauxe-la-Grande a une longue histoire de commune viticole. Mais il faut savoir que le vin qu'elle produisait, durant les siècles passés, était un vin tranquille, de consommation courante, et que les conditions économiques de ces temps-là étaient bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui.

Beaucoup de publications ont déjà paru, traitant de la culture de la vigne à Villenauxe-la-Grande. L'une d'entre elles, intitulée « La vigne et les Vignerons à Villenauxe au cours des siècles » a été écrite par Monsieur Maurice JACOB au début du 20^{ème} siècle.

Nous laisserons au lecteur le soin d'analyser cette très intéressante publication. Nous nous bornerons à traiter ici, certains points particuliers, concernant le 19^{ème} siècle, qui n'ont pas été abordés par Monsieur JACOB.

Plusieurs auteurs, dont Monsieur JACOB lui-même, ont écrit que le territoire viticole de Villenauxe-la-Grande s'étendait, au début du 19^{ème} siècle, sur près de 635 hectares (1500 arpents).

Une telle superficie nous paraît bien supérieure à la réalité. En effet, la vigne ne peut pas être cultivée sur le plateau argileux dominant l'agglomération, tant au Nord-Ouest (Ferme des Migons), qu'au Nord (Ferme de la Grande-Guillaume), qu'au Nord-Est (Terres de la Madeleine), pas plus que cela ne peut se faire dans la partie Sud du territoire, de part et d'autre de la vallée de la Noxe.

Nous avons fait un calcul, aussi précis que possible, pour déterminer la superficie maxima des terrains qui ont pu être plantés en vigne au cours des siècles passés ; nous n'avons pu dépasser un total de 400 hectares.

Cette contenance est d'ailleurs celle que l'on peut déterminer en additionnant la superficie de tous les terrains plantés en vigne en 1813, en se référant au cadastre de l'époque.

Comprenait-on dans ces 635 hectares la superficie plantée en vigne dans des communes proches de Villenauxe-la-Grande, comme Montpothier, Montgenost ou Plessis-Barbuise ?

Par contre, on sait, de façon sûre, que la vigne n'occupe plus que quelques 330 hectares en 1830, 240 hectares en 1846 et 180 hectares en 1858, sur le territoire communal.

En cette même année 1858, la Saulotte avait encore 90 hectares de vigne, Plessis-Barbuise 34 hectares, Montpothier 35 hectares et Barbuise 15 hectares.

Rappelons que le vin récolté à Villenauxe-la-Grande était, certaines années, de très bonne qualité, mais qu'il était aussi, parfois, de médiocre qualité et que la quantité d'hectolitres récoltés était très variable d'une année sur l'autre.

Ce vin, peu coloré, était consommé à Villenauxe, mais aussi dans des villes et villages voisins de la Brie et de la Marne. Les bonnes années le vin blanc était expédié à Paris.

Il était dit à l'époque que le vin de Bourgogne, beaucoup plus haut en couleur, concurrençait le vin de Champagne pour la bonne raison que les fermiers avaient la facilité de le laver d'eau pour leurs ouvriers.

Nous avons lu dans un rapport de Monsieur GEROST, écrit en 1850 : « Depuis 1810, une partie des vigneron de Villenauxe ont pour imiter la couleur foncée des vins rouges du gamet de Bourgogne, introduit dans leur cuve de vin, pendant la fermentation, soit de la teinture liquide de bois de campêche alunée, soit de baies de sureau ou de troène séchées au four, ou simplement écrasées, auxquelles ils joignent un peu d'alun de glace ».

« D'autres font une teinture naturelle avec du raisin nommé teinturier ou du pinot séché au four et cuit ensuite dans de l'eau. Ils jettent le tout dans la cuve de fermentation ».

« Le Vigneron ne profite en rien de ces sophistications qui ne paraissent nullement nuisible à la santé; c'est seulement un moyen qu'il emploie, dans les années où le raisin est faible en couleur, pour vendre son vin plus facilement ».

« Les fermiers de la Brie, chez lesquels s'écoule la majeure partie des vins de Villenauxe, demandent de préférence des vins colorés parce qu'avec 3 hectolitres, ils en font 4 en y jetant de l'eau pour leurs ouvriers ».

« Quelquefois, le vigneron n'opère cette coloration que sur demande et en présence de l'acheteur » !

Quelle sont les raisons qui ont incité les vigneron à l'arrachage d'une grande quantité de plants de vigne entre 1815 et 1860, et à procéder à la culture de céréales sur les terres ainsi libérées ?

D'abord les droits fiscaux, relativement importants, qui frappaient les vins en ce début du 19^{ème} siècle.

Les Cosaques, lors de l'occupation de 1814 et 1815, avaient causé de gros dégâts au vignoble et ne s'étaient pas privés de réquisitionner tout le vin qu'ils avaient pu trouver.

Ensuite, la cherté des grains avait forcé les vigneron à arracher leurs vignes qui périssaient par suite du vieillissement des plants et de la lassitude du terrain, pour ensemençer les terrains ainsi libérés en blé et en pommes de terre.

Plus tard, à la fin du 19^{ème} siècle, c'est le phylloxéra qui détruit pratiquement tout le vignoble et qui est la cause de l'arrachage des vignes.

Il ne restait guère plus de 16 hectare de vigne à

Villenauxe-la-Grande après cette rude épreuve.

Et il faudra attendre l'introduction de plants américains, au début du 20^{ème} siècle, pour voir une augmentation de la superficie des terrains occupés par la vigne.

Nous reproduisons ci-après la réponse, faite en 1850 par la mairie, au questionnaire d'une commission d'enquête sur les boissons :

«Si le vigneron mange du pain et nourrit sa famille, ce n'est qu'à force d'ordre, d'économie, de travail; c'est avec les légumes qu'il a récolté dans ses vignes, ses champs, et c'est avec le grain qu'il récolte dans ses vignes qu'il a transformé en terre arable; c'est avec le grain ou l'argent qu'il gagne en moisson; c'est enfin avec son surcroît de travail en terrassement et autres travaux du même genre qu'il exécute souvent de préférence à ses vignes, qu'il abandonne aux soins de sa femme et de ses enfants».

«On compte à Villenauxe 500 chefs de famille qui sont vigneron et fournissent une population d'environ 1600 âmes sur 800 ménages, donnant une population de 2650 âmes que renferme actuellement Villenauxe».

Effectivement, GEROST écrit en 1830 :

«Au moment de la moisson, presque tous nos vigneron quittent le pays pour aller fauciller dans la Champagne et ensuite dans la Brie. Ils sont nourris chez les fermiers, excepté de vin; mais ils l'emportent en partant, soit en petit baril, soit en bouteilles de grès. Ils perçoivent du grain ou de l'argent. On leur donne communément, pour fauciller ou pour le gros grain, 3/4 d'hectolitre 1/2 de médiocre qualité (ou 14 francs) pour 2 arpents de blé...»

Nous avons eu la curiosité de comparer, en différentes années, le prix moyen de l'hectare de vigne avec celui des prés, des terres et des bois :

En 1788, l'hectare de vigne valait à Villenauxe 560 fr, pendant que l'hectare de pré valait 1060 fr (presque deux fois plus), l'hectare de terre 220 fr (2,5 fois moins) et l'hectare de bois 700 fr (1,25 fois plus)

En 1810, l'hectare de vigne valait 800 Fr, pendant que l'hectare de pré valait 1400 Fr (presque 2 fois plus), l'hectare de terre 350 Fr (2,30 fois moins) et l'hectare de bois toujours 700 Fr.

Mais en 1830, le rapport entre ces différentes valeurs avaient considérablement évolué :

L'hectare de vigne valait 4250 Fr, l'hectare de pré 4100 Fr (à peu près équivalent à l'hectare de vigne), l'hectare de terre 4100 Fr (à peu près équivalent à l'hectare de vigne) mais l'hectare de bois ne valait plus que 1500 Fr (soit près de 3 fois moins que l'hectare de vigne).

Cela confirme ce que nous avons écrit ci-dessus, concernant l'arrachage des vignes.

Nous avons eu également la curiosité de comparer le prix de l'hectolitre de vin blanc, à Villenauxe-la-Grande, entre différentes années, de 1788 à 1830:

Les voici : en 1788, 23Fr50 ; en 1800 8Fr82 ; en 1810 15Fr88 ; en 1820 14Fr76 ; et en 1830 29Fr41 .

On constate ainsi que le prix de l'hectolitre de vin était très variable d'une année sur l'autre, puisqu'il dépendait à la fois de la quantité de raisins récoltés et de la qualité du vin produit.

Tout ceci confirme les grandes difficultés économiques rencontrées par les vigneron de Villenauxe-la-Grande au 19^{ème} siècle.

Il nous reste à parler de la façon dont se faisaient les vendanges au 19^{ème} siècle.

On sait que, de nos jours, la date de début des vendanges est fixée, pour chaque commune, suivant décisions prises par les organismes professionnels.

Il n'en était pas de même au 19^{ème} siècle, si l'on se réfère à ce qu'écrit GEROST à ce sujet, vers 1830.

«Au moment de la maturité du raisin, les vigneron s'assemblent à la mairie et, en présence du Conseil Municipal présidé par le Maire, ou son adjoint, choisissent des garde vignes, appelés vigners et leurs surveillants, qui sont nommés par le Conseil. Quand le raisin est bon à cueillir, le Conseil, assemblé sous la présidence du Maire, ou de l'adjoint, fixe, sur le rapport des commissaires choisis par le maire, le jour de l'ouverture des vendanges, et leur durée. Chaque jour de vendanges sonne en branle les grosses cloches de Dival et de Villenauxe, le matin pour le départ des vendangeurs, et le soir pour leur retour. Il est aussi donné un jour de grappillage le lendemain de la terminaison des vendanges. Les vigners ne peuvent constater un délit s'il ne sont deux. Si quelqu'un a besoin d'aller dans les vignes après la retraite sonnée, il est obligé d'avoir une lanterne allumée jusqu'à son retour. Les vigners gardent le jour et font, parfois, des rondes de nuit. Chaque matin et soir, il faut terminer aux endroits des portes et aux lieux de sortie les plus passagers ; ils ont droit de visiter les hommes, et les animaux qu'ils conduisent. Leur arme est un bâton ferré d'une pique de hallebarde, ou d'une baïonnette de fusil. Après les vendanges, ils vont chez les propriétaires de vignes recevoir une rétribution fixée à 40 centimes par arpent».

Enfin, nous indiquons, ci-après, comment se vendaient les vins en cette même année 1830. Nous empruntons encore un commentaire de Gérost :

«Nos vins ne sont pas soutirés ; on les vend avec retour du fût, et on vend le fût tel qu'il se consiste, sans faire la mesure. Nos jauges sont le muid-gros-bas de 250 bouteilles (230 litres) ; le muid d'Orléans de 240 litres ; le muid rémois de 230 bouteilles (210 litres) ; le muid Champagne de 200 bouteilles (170 ou 180 litres) ; cette dernière jauge varie beaucoup dans sa contenance ; le quinzain de 150 bouteilles (140 litres) ; la feuillette gros-bas de 125 bouteilles (115 litres) ; la feuillette Champagne de 100 bouteilles (prise pour 100 litres à cause des droits, quoiqu'elle n'en contienne jamais plus de 85 ou 90 litres) ; et le quartreau de 50 bouteilles (40 ou 45 litres). Le prix de nos vins, année commune, est de 20 Fr le muid Champagne. L'acquéreur paie tous les droits».

« Il serait à désirer que le gouvernement supprime toutes ces sortes de jauge, et qu'il ne subsiste en France qu'une seule jauge uniforme, le fût de 150 litres, son 1/2 et son 1/4».

Réjouissons-nous qu'à la grande satisfaction des utilisateurs, les vœux de M.Gérost sont, depuis longtemps, exaucés !

Les quelques anecdotes reproduites ci-dessus font comprendre au lecteur qu'il n'est pas possible de comparer l'existence de nos vigneron du 19^{ème} siècle, avec celle des vigneron de l'an 2000.

A l'aide des documents cadastraux de l'époque, nous avons pu établir que, vers 1825, le vignoble de notre ville était extrêmement morcelé ; il existait, en effet, 13.600 parcelles de vigne pour une superficie totale de 340 hectares, ce qui représentait une superficie moyenne de 2 ares 50 par parcelle.

Chacun des 550 propriétaires de vigne possédait, en moyenne, 25 parcelles de vignes, ce qui fait que chacun possédait une superficie totale moyenne de 62 ares.

Les plus gros propriétaires possédaient jusqu'à 1 hectare 50 de vignes, en 60 parcelles, tandis que les plus petits ne possédaient que quelques ares.

D'ailleurs, beaucoup de parcelles de vigne avaient une superficie inférieure à 1 are, et très peu de parcelles avaient une superficie supérieure à 10 ares.

D'autre part, la valeur et le rendement à l'hectare vignes étaient très variables d'une contrée à l'autre. Sur les

340 hectares de vigne cités plus haut, 40 hectares étaient de très bonne qualité et étaient considérés, fiscalement, comme étant de classe 1, avec un revenu évalué à 111 Fr l'hectare ; 68 hectares étaient de classe 2 avec un revenu évalué à 74 Fr l'hectare ; 157 hectares, soit près de la moitié, étaient de classe 3, avec un revenu évalué à 48 Fr l'hectare, et 75 hectares, de qualité médiocre étaient de classe 4, avec un revenu évalué à seulement 25 Fr l'hectare .

A titre indicatif, il y a lieu de savoir qu'entre 1870 et 1881, le rendement moyen en vin, était de 25 hectolitres par hectare, avec un maximum de 80 hectolitres en 1875 et 65 hectolitres en 1881, alors que ce rendement était voisin de 0 hectolitre en 1879, année de misère.

Précisons enfin, qu'avant 1850, l'espacement moyen des pieds de vigne, plantés en ligne, était de 0,50 mètre sur les lignes, et de 0,60 mètre entre les lignes.

Cela explique qu'avant cette époque, seuls les ânes pouvaient être utilisés pour travailler les vignes. D'ailleurs, le recensement agricole de 1836 indique bien qu'il existait 247 ânes et seulement 120 chevaux, sur tout le territoire de Villenauxe la-Grande.

Les 150 hectares de vigne arrachés entre 1830 et 1858 ont été remplacés par autant d'hectares de terre, sur lesquels on récoltait, désormais des céréales. Et comme il n'était plus possible d'utiliser des ânes pour travailler ces hectares de terre on a alors été obligé de remplacer les ânes par des chevaux.

C'est ainsi que le recensement agricole de 1866 indique que le nombre d'ânes n'était plus que de 61 sur le territoire communal, et que le nombre de chevaux était dorénavant de 165

Cela semble être la raison pour laquelle, à partir de 1850, les chevaux ne pouvaient plus être utilisés pour travailler les vignes qui avaient un trop faible écartement entre les lignes. Les vignerons ont alors été obligés d'adopter une largeur de 1 mètre 20 entre les rangs de vigne, au lieu du 0 mètre 60 précédent.

Nous indiquons ci-après, d'après les documents en notre possession, la superficie du vignoble de Villenauxe-la-Grande entre 1815 et 1914:

1815 = 400 hect. 1830 = 330 hect. 1846 = 240 hect.
 1858 = 180 hect. 1872 = 170 hect. 1874 = 165 hect
 1875 = 162 hect. 1880 = 120 hect. 1884 = 85 hect.
 1892 = 30 hect. 1904 = 20 hect. 1914 = 10 hect.

On note une diminution régulière de la superficie du vignoble de 1815 à 1858, suivie d'un maintien des superficies de 1858 à 1875, et d'une chute brutale à partir de 1887, en raison du phylloxéra.

Pour mémoire, précisons que le vignoble occupait encore 9 hectares en 1924, 7 hectares en 1934, 5 hectares en 1940 et 2 hectares en 1963. Ce n'est que de 1970 à 1990 que la superficie du vignoble passera successivement de 2 à 86 hectares.

De nos jours, et par rapport au début du 19ème siècle, le nombre d'hectares de vignes en production a diminué de 75 %, et le nombre d'exploitants de 90 %, tandis que la superficie des pièces de vigne, qui ne dépassait pas

quelques ares au 19ème siècle, arrive à atteindre aujourd'hui plusieurs hectares.

Les cépages ne sont plus les mêmes. Le matériel utilisé et les méthodes d'exploitation de la vigne ont considérablement évolué.

D'autre part, le Champagne bénéficie maintenant de gros efforts de qualité, tant dans la procédure d'élaboration que dans l'organisation de la profession ou dans sa politique tarifaire.

Une dernière observation : que sont devenus nos vignerons villenauxois du 19ème siècle ?

La plupart d'entre eux sont arrivés à l'âge de la retraite sans trouver de successeurs. Certains sont parvenus à regrouper un nombre suffisant d'hectares de terre, précédemment en vigne, et se sont trouvés à la tête de petites exploitations de culture céréalière. D'autres, plus jeunes, sont devenus bûcherons, maraichers et le plus souvent, terrassiers.

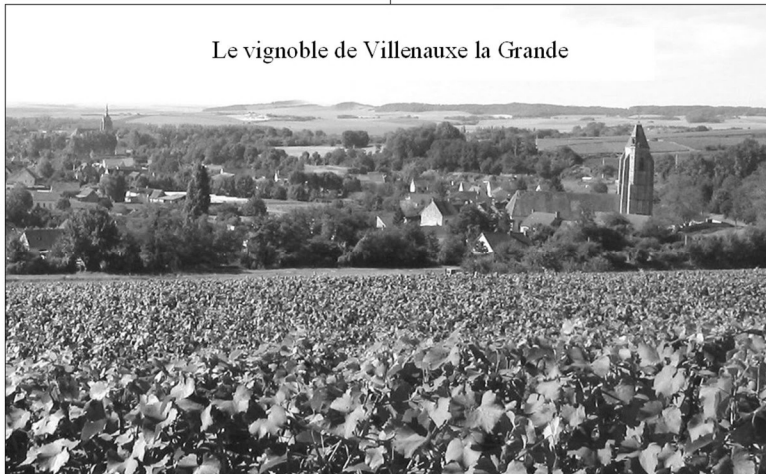
Beaucoup d'entre eux, tout comme leurs enfants, sont allés travailler aux Ateliers de Chemins de Fer de Romilly-sur-Seine, ou ont trouvé une place dans un des nombreux ateliers de bonneterie qui se sont créés à Dival, ou encore, dans les ateliers de céramique qui existaient à Villenauxe.

Mais combien ont définitivement quitté leur village natal, pour aller tenter leur chance sous d'autres cieux...

Toutefois, avant de clore cet exposé, nous avons tenu à faire figurer, ci-après, le nom des 204 vignerons qui exerçaient encore leur profession en 1879. Cette liste générale avait été établie à la suite de la récolte pratiquement nulle de cette même année, afin de venir en aide aux vignerons les plus nécessiteux

Jacques GESLIN

Le vignoble de Villenauxe la Grande



Nous constatons que la plupart des noms de famille cités ont disparu de Villenauxe.
Mais c'est avec plaisir que nous relevons certains de ces noms parmi les vigneronns de l'an 2000

ANDRY-LEGRAS Joseph
ANDRY-VAUCOULOUX Toussaint
ANDRY-ROGNOT Alfred.
ANDRY-VILLUIS (Mithiot)
ANDRY-VILLUIS Pierre Etienne
ANDRY-PETIT Léon Etienne
BAIGNOT Louis Simon
BARDIN-VAUCOULO Louis Amable
BARDIN-VAUCOULOUX Louis Léon
BARDIN Alexandre Napoléon
BARDIN Louis Joseph
BARDIN Victor Gervais
BANSEON Edme
BANSEON Léon
BANSEON Edouard Auguste.
BERLAUT Pierre Eloi
BLETRY Antoine Augustin.
BROUILLARD-BARRAT Joseph
BROUILLARD Nicolas Louis
BUGNOT Pierre Denis
CHAISE-ROUSSEAU Louis Nicolas
CHAISE Louis Jules
CHAISE-CAMUSET Louis Hypolite.
CHAISE-VAILLA Auguste
CHAISE-CHARTIER Pierre.
CHAISE-CHARTIER Louis Joseph
CHAISE-VAUCOULOUX Jules
CHAISE Louis Théophile
CHAISE-MARTIN Louis Alexandre
CHAILLET Charles Prudent
CHAMPENOIS Joseph Alexandre.
CHAMPENOIS-LEGRAND Nicolas
CHAMPENOIS-CHARTIER Alphonse
CHAMPENOIS-MONTCHAUSSE
CHAMPENOIS Louis Arsène.
CHARTIER Charles Pierre
CHARTIER-VAUCOULOUX Auguste
CHARTIER-MEUNIER Charles François

çois

broise.

GERMAIN Louis Alphonse
GEROST Léon Joseph
GEROST Louis Nicolas
GEROST Justin Gustave.
GOUTHIER Jules Anatole
GRANGE Eugène
GRUYER-CHAISE Pierre Louis
GRUYER Eugène Joseph
GRUYER Jean-Baptiste.
HUYARD-MAILLET Pierre
JACQUES Alexandre Etienne
JACQUES François Etienne.
JACQUES-NOVION Lucien
JADOT Jean-Baptiste
JOLLY Léopold Désiré
LASNE François Joseph.
LASNE-ANDRY Eugène Victor.
LAVAUT François
LEFEVRE Alphonse Alexandre
LEFEVRE-COLON Nicolas
LEFEVRE-JUILLET Jean Nicolas.
LELONG Charles Théodore
LAGAIT-VILLAIN Rose Constant.
LEGRAND Charles Adrien.
LEGRAND François Nicolas
LEGRAND-LALOUE Edme Joseph
LEGRAS Antoine Jules
LEGRAS Antoine Louis
LEGRAS Nicolas, François Jean Dedieu
LIMODIN Louis Auguste
LIMODIN Joseph Constant.
MARCHAND Jean-Baptiste
MARCHAND Alfred François.
MARCHAND-DAVESNE Jean,
MAILLET-LIMODODIN Louis
MAILLET Jules.
MARECHAL-GEROST Emile.
MARECHAL-PAPILLON Louis
MARGUERITE Pierre
MATHE Louis
MATHE Eugène Hypolite
MECGAUPIN Louis Amand
MEGRET-VAILLANT Louis Charles
MEGRET-SOUBMONT.
MEUNIER-ROGNOT Charles-Auguste
MEUNIER Toussaint Joseph
MEUNIER- OUDIN Jules.
MEUNIER Arsène Alphonse
MONCHAUSSE Claude François
NAUDINOT-LASNE Arsène.
NAUDINOT-FUSIL Léon
NAVARRE DUCREUX NAVARRE Germain Joseph
NAVARRE-VITOT Charles Auguste
NAUDINOT Charles Constant
NAVARRE-HUSSON Joseph Adolphe.
NAVARRE- BIZET Julien
NICOLAS-NAVARRE Pierre
NICOLAS Louis Auguste
NOVION Adrien Laurent
OUDIN-MOUNIER Jean-Baptiste
OUDIN Alphonse Jean Baptiste

OUDIN Joseph Père
OUDIN Joseph fils
OUDARD Léon Auguste
OUDARD Antoine Nicolas
PARISOT André Alphonse
PELLERIN Louis Alexandre
PERROTIN Charles
PETITPAS Pierre François
PETIT Eugène
PORTAT Alexandre fils
PRIEUR Edmon
PIGEON-BIZET Hypolite
POILVERT Jean-Baptiste
RAOUL Gustave Désiré
RAOUL Alfred
RAVEAU Robert
RAVEAU-VILLUIS Eugène
RAVEAU Léon
ROBERT Jean-Baptiste Honoré
ROBERT-GEROST Pierre Louis
ROBINET Didier
ROGNOT-GRUYER Alphonse
ROGNOT Louis Julien
ROUSSEAU Etienne
ROUSSEAU Auguste
POSTAI Ignace Jean
ROSTAIN ROUSSEAU Louis
ROY-LENFANT Pierre Louis
SCHOUBERT-COULON Eugène
SIMONNET Juste Séverin.
TACQUET-LENFANT
THOMAS-CHAISE Louis
TISSIER-CHAISE Louis Joseph
VAILLANT Pierre Barthélémy
VAILLANT-CHAISE Amand.
VAILLANT Jean-Baptiste
VAUCOULOUX Louis Simon
VAUCOULOUX Laurent Joseph
VAUCOULOUX Eugène
VAUCOULOUX Louis Adrien
VAUCOULOUX-COULON Pierre
VAUCOULOUX Julien Eloi
VAUCOULOUX-MARCHAND Louis Nicolas
VILLAIN-VILLAIN Alfred
VILLAIN Pierre Alexandre
VILLAIN Louis Auguste
VILLAIN Louis Théodore
VILLAIN Pierre Bonaventure
VILLAIN-NAVARRE Léon Louis
VILLAIN-MAILLET Louis Gustave.
VILLUIS Louis François
VILLUIS Charles Pierre
VILLUIS-DUDET Jules.
VILLUIS-HUSSON Jean Pothin
VINCENT Louis Irénée.
VITOT Charles Marie
VITOT- DROUIN Denis Joseph.
VITOT-LASNE Laurent
BARBIER Amand.
Suit le nom des femmes veuves :
MONCHAUSSE Louise Vve PAPIL-

LON
 BAUDOUIN Catherine Vve VAUCOU-
 LOUX
 BAUDOUIN Rosé Vve MOUNIER.
 GUEZOU Eugénie Vve BAUDOUIN
 GOUTHIER Rosé, Vve VAUCOU-
 LOUX.
 CHAISE Marie Anne Vve GOUTHIER
 ROGNOT Anne Vve FEVRE
 ROUSSEAU Madeleine, Vve COUSIN.
 MARECHAL Rosé Vve VAUCOU-
 LOUX
 NAUDINOT Madeleine Vve CHAISE

LIMODIN Angélique, Vve LENFANT
 NAVARRE Agathe, Vve BUGNOT
 DUJANCOURT Antoinette, Vve GIROST
 COULON Eugénie, Vve CHAMPENOIS
 ROUSSEAU Victoire, Vve LEFAURE.
 BERLAUD Catherine Vve VILLAIN,
 Suit quatre autres noms :
 DORBAIS-COULON Joseph.
 MAZODIER Pierre.
 MAZODIER Jean-Baptiste
 GAUPIN Victorine, Vve JAILLANT

Quelques notes et quelques chiffres... Sur Villenauxe-la-Grande

Les juridictions religieuses sous l'Ancien Régime

Diocèse	Troyes
Archidiaconé	Grand Archidiaconé
Doyenné	Pont-sur-Seine
Vocable	Saint Pierre, Saint Paul
Présentateur	Abbé St Quentin De Beauvais

Les juridictions civiles sous l'Ancien Régime

Intendance (1789)	Châlons-sur-Marne
Election (1789)	Troyes
Subdélégation (1789)	Troyes
Grenier à sel	Nogent-sur-Seine
Coutume	Meaux
Parlement	Paris
Bailliage	Sézanne. Dès 1693, Troyes jusqu'en 1740

Les juridictions civiles après la Révolution

District (1790)	Nogent-sur-Seine
Canton (1790)	Villenauxe
Arrondissement (1968)	Nogent-sur-Seine
Canton (1968)	Villenauxe-la-Grande



Démographie

Ancienne (nombre de feux)

1679	791	1715	628	1770	774
1691	747	1720	689	1773	760
1696	755	1725	720	1774	767
1702	724	1726	751	1775	781
1709	909	1731	758	1783	811
1710	680	1746	788		
1713	720	1750	758		

Contemporaine (nombre d'habitants)

1790	2419	1846	2553	1911	2168
An III	2473	1851	2504	1921	1853
An IV		1856	2435	1926	2028
1801	2791	1861	2508	1931	2007
1806	2642	1866	2530	1936	2010
1817		1872	2361	1946	1727
1820	2639	1876	2287	1954	1773
1826	2515	1896	2318	1962	1862
1831	2430	1901	2235	1968	2017
1836	2713	1906	2190	1975	1852
1841	2669				

Renseignements extraits de Paroisses et Communes de France, Aube, **Anne VITU**, CNRS

LES COMMUNES AUBOISES

Villenauxe

Bourg à 16 kms de NOGENT SUR SEINE et 65 kms de TROYES

On lui a donné le nom de VILLENAUXE LA GRANDE pour la distinguer de VILLENAUXE LA PETITE qui est dans la même région (canton de BRAY SUR SEINE Seine et Marne) Cette dénomination est employée sur la carte de Cassini.

Il est avantageusement situé pour le commerce au fond d'un vallon sur la petite rivière de LA NOXE et sur la route royale N°51 de GIVET à ORLEANS. La voie romaine de TROYES à MEAUX traverse le finage de cette commune puis le sépare de ceux de MONT-POTIER et de VILLEGRUIS.

Au territoire : l'Abattoir, Bécheret, la Chapelle, Chemin Perré, Dival, La Folie Dominique, La Grange-Guillaume, Le Gros Moulin, Madeleine (Haut-de-la), La Maison-Diot, Les Mignons, Nesle La Reposte, Notre Dame De Lorette, Les Pâtures, Le Perré, Les Roches, Saint Pierre, Tuilerie Le Clerc, Les Tuileries.

Figure aussi TRIOUX. En 1521, il y avait une ferme dite de Trioux qui appartenait au prieuré de VILLENAUXE. La Chapelle de Trioux dite ensuite de La Belle-Dame puis Notre Dame Du Mont Carmel a été bâtie en 1644.

De nombreux moulins ont été établis sur la NOXE tant à VILLENAUXE qu'à DIVAL, en remontant la NOXE : Le Bécheret, Le moulin des Pauvres, Le Moulin De La Place ou de La Halle, Le Moulin Saint Pierre, le Moulin à Tan, Le Moulin Jaillard ou de La Côte, Le gros Moulin ou Cultesson, Le Moulin Picard, le Moulin de La Chapelle et celui de La Roche ou Des Roches. Ils appartenaient à un grand nombre de propriétaires différents, tant ecclésiastiques que laïques.

L'Atlas de l'Aube de 1875 les indique mais la plupart étaient déjà détruits. Les autres cartes ne mentionnent que deux inscrits au plan cadastral : Les Moulins de La Chapelle et de La Roche, tous deux au nord de Dival.

Cette petite ville n'est connue dans l'histoire que depuis le règne de Philippe Auguste époque à laquelle on fait remonter sa fondation.

En 1537, François 1er avait autorisé les habitants à clore leur ville de fossés, murailles, tours et tourelles, pont-levis et autres défenses convenables. On y entraient par quatre portes. Parmi ces portes figuraient celles de St Jean et de St Martin dont les fossés étaient loués par la fabrique de Dival. Une autre était appelée Porte de Provins. L'enceinte aurait été bâtie avec les débris de celle de Nesle, les fossés sans doute remplis d'eau auraient eu pour but de protéger les habitants des loups de la forêt de Traconne.

Des vignes se trouvaient à l'intérieur de cette enceinte. A l'intérieur de la ville en 1780 on voyait l'emplacement du pressoir seigneuriale. En 1800 on faisait à VILLENAUXE un commerce de vins blancs assez estimés.

L'Eglise sous le vocable de St PIERRE et St PAUL date des 13, 15 et 16ème siècles et est classée monument historique. Elle n'a pas de transept mais c'est la seule de l'arrondissement de NOGENT qui ait un collatéral autour du sanctuaire. Le sanctuaire à cinq pans date du 13ème siècle est voûté en bois et sans fenêtres. Son collatéral et les chapelles absidales, voûtées en pierre, datent aussi du 13ème siècle. A la chapelle des fonts, une inscription sur marbre noir rappelle une dédicace faite le 21 Avril 1499 par l'évêque de TROYES Jacques RAGUIER. En 1728 il y avait entre les contreforts de l'église des boutiques qui payaient un loyer à la fabrique.

La paroisse curiale avait pour succursale la paroisse de DIVAL dont l'église du 16ème siècle est classée monument historique. La cure était à la présentation de l'abbé St Quentin de BEAUVAIS. Cette abbaye y avait un prieuré qui fut réuni en 1707 au collège Louis Legrand des Jésuites de PARIS. L'antique abbaye de Nesle s'y établit au 17ème siècle.

Le fief relevait de Sézanne ; il appartient aux maisons champenoises de BROYES (11 au 13ème siècles) puis de CHOISEUL 15ème jusqu'en 1493; en 1598 il fut acheté par Charles De Villemontée procureur du roi au Chatelet de PARIS dont le petit fils François, fit ériger VILLENAUXE en marquisat. Le Château de VILLENAUXE du 17ème situé au TRIOUX fut démoli à la Révolution.

Au 18ème siècle, ce bourg avait une brigade de Maréchaussée, une poste aux lettres dont les courriers partaient et arrivaient trois fois par semaine.

Il y avait quatre foires qui se tenaient les 5 Février, 26 Mars, 26 Juillet et 25 Septembre et un marché avait lieu tous les vendredis.

Vers 1784, VILLENAUXE comptait 2800 habitants.

Marie France FEVRE (A553)

Sources :

Dictionnaire Historique de La Champagne Méridionale (Roserot) LAUBE par E.BADIN et M.QUANTIN réédition de 1847

À PROPOS DE ...

La Charte de Villenauxe

Copie de la Charte de 1537 permettant aux habitants de Villenauxe de clore la ville

Copie du Titre concernant la fermeture et clôture de la ville de Villenauxe-la-grande, ville de l'ancienne Province de Champagne, Diocèse de Troyes, actuellement (1825), petite ville de France, de la 18^e division militaire, de l'Evêché et Diocèse de Troyes, du Département de l'Aube, et chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine.

Déposé à Paris le 21 mai 1787 chez Me De la Motte notaire rue de la verrerie.

Par monsieur GEROST, un ancêtre de madame Jocelyne GAYAUD, qui a trouvé ce document.

Charte de FRANÇOIS PREMIER donnée à Fontainebleau au mois de juin 1537, octroyant aux habitants de Villenauxe la grande de se fermer et clore de murs et fossés.

Item entherinement d'icelle par le Lieutenant Général de Sézanne auquel il est enjoit par Lettres de Commission de faire adjourner lesdits habitants à comparoir devant lui pour recevoir leur consentement, ainsy que celui des seigneurs dudit lieu qui sy sont soumis par écrit en se déchargeant toutes fois de tous les frais à faire pour la clôture dudit lieu.

Item la description du Terrin, avec les tenans et aboutissant, pris pour faire les dits murs et fossés.

L'An de grace mil cinq trente et sept le mecredy unzieme jour de juillet, à nous Nicolas de Balennes escuier seigneurs de Doussigny bailly de Sézanne ??? le Roy notre sire, de la parye des manans et habitans du lieu Bourg et villaige de Villenauxe la grant nous fut présentée unes lettres Royaulx ou chartre par eulx obtenue à la chancellerie du Roy notre sire à Fontainebleau au mois de juing dernier scellées ??? lacs de soye en cire verd signéessur le replis par le Roy Bochetel, et au bout d'icelles sur le dit replis, visa content ??? Boyer, par lesquelles pour les causes y contenues, le Roy nostre sire leur a permis et octroyé qu'ils peussent et leur loise faire clore et fermer le dit Bourg et villaige de Villenauxe de murs, fossés, tours, tourelles, portants ponts levis et autres deffenses nécessaires et convenables à fortifications de ville pourveu que le Roy notre dict sire ni la chose publique ny eussent inter-rêt. Desquelles Lectres et chartres ils nous auraient qui ? la veriffication et entherinement. Sur quoy oy honorable homme et saige maitre Jehan le Praessat ?? licentiées loix advocat pour le Roy au dict Baillage le procureur du roy d'icelluy baillage absent, eussions requis que les habitants du dit lieu de Villenauxe seroient adjournés pour comparoir par devant nous au samedyprochain en ??? heure de dix du matin devant l'Eglise sainte piere du dit Villenauxe pour iceulx par nous plus au long oys sus le dict entherinement les circonstances et dépendances y être procédédé ainsi qu'il appartient par raison ausquels supplians pour ce faire octroyance nos lettres de commissions attachées ausdictes lettres Royaulx ; desquelles ensemble des lectres de commissions les teneurs ensuivent : François par la grace de Dieu Roy de France saevoir faisons à tous presens et advenir, nous avoir reçu l'humble supplication de nos

chers et bien aimés les mannants et habitans du villaige et bourg de Villenauxeen notre pays de champagne contenant qui le dit bourg est assys en bon et fidel pays où passent, affluent et arrivent chacun jour grant nombre de marchand et marchandises et en icelluy sont retirés et retient ordinairement plusieurs personnes pour y habiter et venir faire les résidences, tellement que de présent il est ung des plus beaulx, quant et mieux peuplés bourgs de notre Royaulme et serait pour l'estre d'avantage s'il était clos et fermé pour obvier aux troubles et oppressions qu'ils sont ordinairement contraincts endurer et supporter au moyen du passage de nos gens de guerre et de harmée pilleuse et rançonnonnement qui leur sont souvent fois faicts par plusieurs vagabons et gents malvenans tenant les champs venant sur notre pauvre peuple sans adveu, charge ne commission de nous et a cette cause ils nous ont très instament faict supplier et requerir que nostre plaisir soit leur permettre qu'ils peussent faire clore et fermer le dict bourg et villaige de Villenauxe de murs, fossés, tours, tourelles portant ponts levis et autres deffenses nécessaires et convenables ...

(une vingtaine de pages comportant les noms des habitants du village et les terrains concernés par ces constructions avec les noms des propriétaires et leurs situations ; liste des habitants en dessous)

Texte de monsieur GEROST

Avertissement

Mon intention étant de rassembler tout ce que je puis trouver de pièces et de mémoire sur Villenauxe, je sollicite auprès des personnes qui en peuvent posséder, la communication de ces matériaux de l'histoire de mon pays. C'est comme cela que j'ai l'obligation à Mr Dorez chirurgien à Villenauxe, encore exerçant quoique âgé de 91 ans, de m'avoir indiqué en quelle mains étaient passées les seules pièces qui restaient de la compagnie de l'arquebuse de Villenauxe, qu'on a bien voulu me communiquer et desquelles j'ai tiré copie (voir mes cahiers), et de m'avoir procuré la copie qu'il avait faite sur l'original même, de la chartre de François premier pour la clôture de Villenauxe et du procès verbal d'entherinement et de description du terrain fait part suite ; de laquelle copie, copie va suivre. C'est lui qui m'a dit comment cette pièce originale avait été retrouvée et tirée de l'oubli ; voici comment il raconte le fait.

En 1787 monsieur de Saint Chamans seigneur de Villenauxe voulut s'emparer de toutes places vides et du cours d'eau de Villenauxe prétendant que c'était à lui comme seigneur ; mais les habitans lui en disputèrent la propriété. Il y eut instance entre lui et les habitans. Cette affaire fit beaucoup de bruit parmi les villenauxiens. Un ?? Charpentier surnommé Migonnet perruquier à Villenauxe et marié à Anne Drouilly (tous 2 décédés depuis 1812, et que j'ai bien connus) avait hérité du père de sa femme un ??? de parchemin et de vieille paperasses parmi lesquelles se trouvait l'expédition ?en parchemin de ce procès verbal d'enthérinement tel qu'il est ici copié, délivré par Fouaeyer greffier du baillage de Sézanne. Ce ?? Drouilly père les avait hérité d'un sien oncle secrétaire de l'intendant du Prince de Soubize, qui avait été Procureur, bailli, je ne sais quoi à Villenauxe et qui en mourant avait dit à son neveu Drouilly (qui était artificier à Villenauxe, homme assez savant et aimant à lire) en lui donnant ces paperasses : tiens voilà de vieux papiers pour ce faire tes artifices et puis de vieux parchemins bons à conserver ; tu en feras ce que tu voudras. Cet homme devenu vieux et se sentant près de sa fin, recommanda ces vieux titres en les donnant à sa fille sa seule héritière et déjà femme Charpentier. Charpentier les avait mis dans un coin, et un jour qu'il parlait à sa femme du procès que Mr le marquis de St Chamans avait avec les villenauxiens, elle lui dit d'un ton nazillard, parce qu'elle était trop sourde, tiens ... tu sais bien ... hébien il y a là quelque chose ... un vieux parchemin de mon père ... regarde voir. Alors il cherche dans son tas de paperasses le vieux parchemin, il le trouva, essaya de le lire ; mais il n'y lit que Villenauxe et quelques autres mots sans suite. Et un soir qu'il faisait la barbe à Mr Ozeré alors procureur fiscal de la commune de Villenauxe devenu depuis juge de paix et mort en 1814, il lui dit j'ai trouvé dans les papiers du père de ma femme un vieux parchemin qui parle de Villenauxe, mais je ne sais ce que c'est.

Il faut me l'apporter lui dit Mr Ozeré. Un autre jour, voyant passer Mr Dorez (celui qui raconte ceci) il le fit entrer chez lui et lui dit : j'ai là un vieux parchemin qui parle de Villenauxe, le liriez vous bien . Voyons répondit Mr Dorez ; non, je ne puis le faire comme il faut. Si tu veux me le confier j'irai trouver Mr Ozeré et nous tâcherons de le déchiffrer. Ils le portèrent à Mr Ozeré (d'après la note de Charpentier, sur le titre de la confrérie de St Louis, c'était le 9 mars 1787) et Mr Ozeré et Dorez passèrent 2 jours ensemble sans pouvoir le lire de manière à pouvoir dire ce que c'était. Mr Dorez alors alla avec ce vieux parchemin trouver un des moines de Villenauxe son ami, et lui conta son embarras avec prière de lui lire ce vieux titre s'il lui était possible, ce que ce moine ne peut mieux faire que lui. Mais il lui dit j'ai pour ami un moine de l'abbaye de Montier-la Celle près Troyes, qui est juré-déchiffreur des titres de la champagne, peut-être qu'il pourra le lire, si vous voulez me confier ce parchemin j'irai le voir. Et dès le lendemain matin à 4 heures il monta à cheval et partit pour Montier-la-Celle où il arriva de bonheur. Après le deux ?? il pria cet ami son fou ?frère de lui déchiffrer ce vieux parchemin, ce qu'il fit à l'instant même en lui disant mets-toi là et écrit , muni de sa copie il revient le lendemain à Villenauxe et à son arrivée, il n'eut rien de plus pressé que d'aller chez Houllier, alors bailli ?? Villenauxe, et de lui parler du Droit des habitans de Villenauxe d'après le vieux titre. Mr Houllier demanda à le voir, et il eut la bonhomie de lui confier. Mr Dorez sachant que le moine son ami était revenu de Montier-la-Celle alla bien vite le voir et de lui demander le résultat de son voyage : il lui fit donc lecture de la copie qu'il avait et lui dit qu'étant allé voir Mr Houllier il lui avait remis le vieux parchemin pur le lire. Comment, lui dit Mr Dorez, vous avez remis entre les mains de l'homme du marquis de Saint Chamans

un titre aussi précieux pur les habitans de Villenauxe ; s'il le brûle tout est perdu pour eux ; et puis on me la confié, il faut que je le remette ; je veux le ravoir, je vous prie d'aller le redemander à Mrle Bailli. Le moine est parti sur le champ et revient avec le titre. Il en fit lecture à Mr Dorez, qui rentré chez lui, en tira 2 copies, une pour lui et une pour Charpentier. S'étant ensuite concerté avec Mr Ozeré, ils décidèrent qu'on ferait assembler les habitans et ???, qu'on leur donnerait lecture de ce parchemin et qu'on leur demanderait l'autorisation d'aller le déposer à Paris. Le dimanche suivant l'assemblée ??? il fut décidé que Mr Lefevre Adam procureur irait le déposer un notaire à Paris. Ce que Mr Lefevre fit , comme il est dit en fin de cette copie.

Si Mr Houllier avait brûlé ce titre, il n'y avait pas moyen d'en avoir une autre expédition, le greffed du Baillage de Sézanne ayant été brûlé et avec lui la minute de cet acte. On n'aurait pu le trouver à la chancellerie, parce qu'alors, à la chancellerie on ni gardait point de minute comme celle là. C'eut été une affaire faite, et les habitans de Villenauxe auraient vu passer leur propriété entre les mains du marquis de Saint Chamans.

Le procès entre celui-ci et les habitans s'étant continué, quoi qu'il fut bien que ces derniers avaient ?? titre à lui opposer, fut jugé définitivement au Baillage royal de Vitry-le-François où l'affaire fut portée en dernier lieu et où les conclusions des villenauxiens leur furent adjuger au vu du dit titre et Mr le marquis condamné à délaisser les objets dont il voulait s'emparer et à payer les frais et dépens. Cette affaire fut portée devant le Baillage de Vitry-le-François , parce que me dit Mr Dorez, chacun des demandeurs et des défendeurs ayant le droit de nommer trois tribunaux de sa cour d'appel, ??? récusés par la partie adverse, il était nommé un grand tribunal chargé de juger l'affaire en dernier ressort et sans appel, si ce n'était en parlement. Je prends cela comme Mr Dorez me la dit, je ne connais rien à la manière dont les affaires devaient être jugées en 1787.

Je ne me suis pas contenté seulement de copier la copie qu'on m'a procuré telle quelle était avec les mêmes fautes d'orthographe, de français, de grammaire, ??, mais j'ai cru devoir y ajouter des notes explicatives pour en rendre la lecture intelligible . Je garantis ces notes exactes, d'après mon petit savoir. Celles que j'ai faites sur les noms de familles pour vous servir plus tard : on dira alors à telle époque tel nom de famille était porté à Villenauxe, à telle autre époque il n'existait plus ; si à présent il y en a, c'est que ce sont des personnes qui portent le même nom, sans être de la même famille. J'ai même pensé qu'il ferait bon d'ajouter une table alphabétique de tous les noms de familles, de chemins, de portes, de villages dont il est parlé dans cette copie et dans les notes, afin qu'au premier coup d'œil on put les trouver facilement. Enfin je n'ai rien négligé pour que cette copie pu être utile. ??? de ce travail, qu'on ?? pouvait prévoir d'avance, ne m'a pas effrayé. Les notes toutes simples qu'elles sont pourront servir à faire reconnaître plus tard les places où furent telle porte, tel chemin, telle rue, tel ???, le propriétaire qui les possèdent à présent. Un travail important ce serait de marquer les distances des uns aux autres, peut-être que je serai assez heureux plus tard pour pouvoir les ajouter, avec une notice chronologique ??? Villenauxe ancien et moderne.



Liste des noms figurant dans la chartre et dans le texte ; années : 1535 ; 1787 ; 1825.

ABRAHAM Nicolas religieux à nesle	BOURASET Pierre (voy. Bourassel)	CLEMENT Pierre
ALAIX Thierry prêtre religieux à nesle	BOURASSEL Pierre (voy. Bourasset)	CLEMENT Quentin
ALEXANDRE Arthur	BOURDELLIE Jehan l'ainé (voy. Bourdellie)	CLEMENT Simon (veuve)
ALEXANDRE Guillaume	BOURDELYE François (voy. Bourdellie)	CLERGET Fiacre (veuve)
ALEXANDRE Jacquin	BOURDELYE Simon	COCQUELET Jacques
ALEXANDRE Jehan	BOURYOT Loupinet (de Loup)	COLLERON Mîche
ALEXANDRE Jehan fils d'Alexandre	BOYER employé à la chancellerie	COMPARAT conseiller du roi à Troyes
ALEXANDRE Jehan l'ainé	BRICQUIE Claudin	COULON Jacquin
ALEXANDRE Nicolas	BRICQUIER Benoit	COURTE (de) Pierre prieur
ALEXANDRE Pierre l'ainé	BRICQUIER Nicolas	COUSTANT Laurent
ALEXANDRE Pierre le jeune	BRICQUIER Nicolas le jeune	COUSTANT Nicolas
ALEXANDRE Régnault	BRICQUIER Pierre veuve	COUSTANT Nicolas dit Simonnet
BADIAT Jehan	BUTTEL Bastien	COUSTANT Nicolas lieutenant au baillage de Villenauxe
BALANDRE Léandre	BUTTEL Pierre	CRUGNOT Benoit
? BALERMES (de) bailly de fêz pour la partie de	CAIGNON Denis prêtre religieux de nesle	DACIER Pierre
BALERMES (de) Simon prêtre religieux de nesle	CARDEAU Pierre	DANTHAIN Laurent
BANSERON Etienne	CARRAQUE (de) Etienne	DARJEN Jehan (prononcer Dé-yen)
BATAILLE Pierre	CHAMPENOIS Bastien ou Sébastien	DELAROCHELLE Nicolas
BAUDIER Jehan	CHAMPENOIS Colin	DELAROCHELLE Nicolas notaire à Villenauxe
BAUDRIER Jehan	CHAMPENOIS Colin fils de Samson	DELEMES Nicolas procureur et receveur du seigneur de Villenauxe Jacques de LOUAN
BAULDRIER Pierre	CHAMPENOIS Euxes	DENISART Benoit
BAYON Jehan	CHAMPENOIS Michault (dérivé de Michel)	DENISART Charlot
BéA Guillaume prieur de l'abbaye de nesle	CHAMPENOIS Nicolas	DENISART François
BEDIOT Jehan	CHAMPENOIS Pierre	DENISART Guillaume
BENOIST Jehan maitre	CHAMPENOIS Pierre dit Charittiny	DENISARD Jacques (les héritiers)
BERTHON Guillaume	CHAMPENOIS Samson	DENISART Jehan dit PRIN
BERTON Jehan	CHANDELIER Jehan	DENISART Nicolas
BLANDRIER Benoit	CHARLES gendre de Denis le PERT	DESCHAMPS Fiacre
BLIMOT Denis	CHARMEL Martin	DOREZ chirurgien à Villenauxe
BOCHETEL secrétaire de la chancellerie	CHARMOIS Jehan l'ainé	DROUILLY Anne femme Charpentier Migonnet
BONGNY Fiacre	CHARPENTIER dit Migonnet perruquier	DROUILLY père de la f ^e Charpentier
BORDEL Guillaume	CHAULME Nicolas	DROYN Pierre
BORDEL Nicolas	CIL LE FOL Manchin	DUMONT Antoine
BORDEL YE Jacquin	CLARE Charles	DUMONT Jehan fils de Pierre
BORDEL YE Jehan	CLEMENT Jehan fils de Guillaume	DUMONT Nicolas
BORDEL YE Pierre dit Tellier	CLEMENT Julien	DUMONT Pierre
BOUCHER Jehan fils de Nicolas	CLEMENT Nicolas l'ainé	DUPUIS Martin
BOUCHER Simon	CLEMENT Nicolas le jeune	
BOUCHIER Nicolas couturier	CLEMENT Nicolas notaire royal	

FEVE Colin
 FINOROY Louis
 FIRDELLET Arthur
 FLEIRYOT Pierre
 FLEURIOT Nicolas
 FLEURY Denis
 FLINONT Jehan
 FOIMOREY Jehan
 FOR Berthault (masculin de Berthalde)
 FORJOT Sedet ???
 FORNAULT Jehan
 FOSSOYEUX Jehan (veuve)
 FOUACYER Jehan greffier du baillage de Sézanne
 FOURREY Antoine
 FOURREY Pierre
 FRANCOUQUE Pierre
 FROU Jehan
 GALLOY Nicolas dit Lorain
 GARNIER Edmon
 GAUDION Simon
 GAUDION Thomas
 GAY (les Gillet (Giller)) veuve
 GEMEAU Jehan
 GENTIL Jean
 GENTIL Mathieu
 GEROST Jean
 GESLIN-DUVAL maire et ??? à Villenauxe
 GIAT François fils de Charlot (ou GYAT)
 GIAT François fils de Jacquin
 GIRAULT Antoine fils de Claudin
 GIRAULT Claudin
 GOBILLART Pierre
 GODYON Colin
 GRANTIN Jacquet
 GRANTIN Jehan
 GRENANT Jhérôme
 GUEROU Bastien
 GUEROU Nicolas
 GUERRON Jehan
 GUESDON Claudin
 GUESDON Denis
 GUESDON Jehan couturier gendre d'Ozanne
 GUESDON Jehan (veuve)
 GUILLAUME Gilles prêtre religieux de nesle
 GURPRAULT Geoffroy
 ?? GURPICE Nicolas GUYNCE ??
 GURPICE Pierre Bordie
 GURPICE Pierre dit Roglet ??
 GUYNOT Nicolas
 HENRIQUET François prêtre religieux de nesle
 HERNY Pierre
 HOULLIER bailli de Villenauxe
 HOULLIER Guillaume
 IMBERLE Jehan
 IMBERT Jehan
 JAMINAULT Jacquin
 JARDELET Médard
 JAYOT Bastien
 JAYOT Christofle (Christophe)
 JAYOT Gallois
 JAYOT Jehan
 JAYOT Nicolas
 JAYOT Pierre
 JEHAMEAU Jehan
 JEHAMINAULT Nicolas
 JEHAN dit Millon

JEHAN Louis
 JEUNE Nicolas
 JOURDAIN Laurent
 JYAT Colin fils de Pierre (Giat)
 JYAT Jehan le jeune (Giat)
 JYAT Pierre (Giat)
 LALOUE Claude
 LAURENS Edme
 LAURENT Antoine
 LEBLANC Antoine
 LEBLANC Pierre
 LECLERC Jacques
 LECLERC Jehan
 LECLERC Jehan dit Facheulx
 LEFEVRE Gallemotte
 LEFEVRE procureur au baillage de Villenauxe
 LEFIEVE Jehan trésorier de l'abbaye de nesle
 LEGRAS Nicolas
 LEGRAS Pierre
 LEGRAS Q ?Guillet
 LENFANT Denis
 LENFANT Gabriel
 LENFANT Jacquin
 LENFANT Jehan
 LENFANT Lausant (Laurent)
 LENFANT Nicolas
 LENFANT Philéon
 LEONARD Pierre
 LESCOIGNELE Pierre
 LESCOYERT Nicolas
 LESCOYETE Pierre
 LIENARD Pierre
 LIMODIN Denis
 LIMODIN Jaspard (Gaspard)
 LIMODIN Pierre
 LOUAN (de) Jacques seigneur de Villenauxe et Louan, Montaignillon, Dormans et Nogent l'arthault
 LUBIN Pierre
 LUC (de) Pierre avocat au parlement vicair
 LYER (le) Etienne
 MACEY Jehan de nesle
 MAILLET Antoine
 MAILLET Antoine dit Douzi
 MAILLET Claude dit Mignon
 MAILLET Claudine
 MAILLET Denis
 MAILLET Guillaume
 MAILLET Jacques
 MAILLET Jehan fils de Jehan l'ainé
 MAILLET Jehan dit Douzi
 MAILLET Jehan dit Meignart
 MAILLET Mathieu
 MAILLET Pierre l'ainé
 MAILLET Pierre le jeune
 MANMONT Romain
 MARIE Pierre (voyez Marye)
 MARTIN Marie
 MARYE Daniel
 MARYE Martin
 MASLINES Jehan
 MASLINES Marquet (St Marc)
 MASLINES Nicolas
 MAYE Nicolas l'ainé
 MEGRET Guillaume veuve
 MEGRET Jacquin (Jacques)
 MENCHIN CIL -DE-FOL
 MERLANT Pierre
 MERLANT veuve

MESSAGEOT Antoine
 MESSAGEOT Noël
 MESSENGER Alexis
 MEURIE Jehan
 MILLOT veuve
 MINMININ Jehan
 MINOR (le) Geoffroy
 MIROMENIL intendant à Troyes
 MIZART Jehan cordonnier
 MOINAT Anthoine (voyez Moynat)
 MOINAT Denis
 MONNOT Marsault
 MONTCOURT Laurent
 MONTCOURT Bonaventure
 MONTCOURT Pierre
 MONTCOVERT Simon le jeune
 MONTILLOT Berthault
 MONY Denisot (Denis)
 MOREAU Lynard
 NASLOT François
 NASLOT Toussaint
 NEPVEU Jehan l'ainé
 NEPVEU Jehan le jeune
 NEPVEU Nicolas
 NEPVEU Nicolas le jeune
 NEPVEU Pierre
 NICOLAS Jehan dit Jacquemin
 NINET Nicolas
 NACE Pierre lieutenant général du baillage de Sézane
 NOUVEL Augustin
 ORSEAU Edmon
 OUDIN Nicolas charron
 OUDIN Pierre le jeune absent sa veuve
 OUDIN Pierre le jeune charron
 OZANNE Nicolas
 OZANNE Perre
 OZERE Antoine décédé juge de paix à Villenauxe
 PAILLE Aubin
 PARRAIN Nicolas Bon
 PATAIN Pierad ???
 PATHIN Nicolas
 PAYANT Jacques
 PAYANT Nicolas
 PAYANT Pierre
 PAYANT Christofle (Christophe)
 PAYEN Eustache
 PAYEN Jacquet (Jacques)
 PAYEN Jehan
 PAYEN Jehan frère de Christofle
 PAYEN Marcout
 PAYEN Pierre
 PAYEN Pierre le jeune
 PERRIGNY Etienne
 PERROT Benoît
 PERROT Christofle veuve
 PETAULT Guillaume
 PETIT Antoine veuve
 PETIT Claude
 PETIT ???
 PETIT Jehan dit Robin
 PETIT Jehan l'ainé boucher
 PETIT Jehan maçon
 PETIT Nicolas boucher
 PETIT Pierron (Pierre)
 PETITTHOMME Jehan
 PHELIPPON Collin les héritiers
 PHELIPPON Gillet (Gilles)

PHELIPPON Sosime
 PHELISOT Jehan
 PHILIMON Jehan l'ainé
 PHILIMON Jehan le jeune
 PICHARD Claude
 PIGNON Rémy
 PIMON Jehan
 PINSEREY Félix
 PINSEREY Pierre
 PIZON Jehan bourrelier
 POGUILLE Rocquet (Roch)
 POUMAIN Jehan
 POUPART Jehan
 PRESSOUREULX Claudin
 PRESSOUREUX Pierre
 PRESTRE Pierre
 PREVOST Nicolas
 PREVOSTAT Edmon
 PRIEUR Antoine
 PRIEUR Gabriel fils de Pierre
 PRIEUR jehan fils de Simon
 PRIEUR Lupien
 PRIEUR Nicolas
 PRIEUR Pierre
 PRIEUR Pierre (de courte)
 PRIEUR Pierre fils de Simon
 PRIEUR Pierre le jeune
 PRIEUR Simon veuve
 PROESTAT avocat au baillage de Sézanne
 QUARTIER Claudin
 QUARTIER Etienne
 QUARTIER Jehan le jeune
 QUARTIER Nicolas le jeune
 RAVEAU Jean
 RAVEAU Nicolas
 RAVEAU Nicolas sergent à cheval au baillage
 de Sézanne
 REULLON (la demoiselle de)
 REULLON (la dame de)
 RICHARD Denis
 RICHER Noël
 RICHIER Barthélémy
 RICHIER Etienne le jeune
 RICHIER Jehan l'ainé
 RICHIER Nicolas
 ROBERT Bonaventure
 ROBERT Edme

ROUCEAU Jehan
 ROUSSEAU Charles
 ROUSSEAU Etienne
 ROUSSELOT Martin
 ROY Denis
 ROY Jean
 SAINT CHAMANS (de) seigneur de Ville-
 nauxe
 SAULAYE Nicolas
 SAULGERON Louis
 SORYOT Regnault
 SOUBIZE le secrétaire de l'intendant du
 prince de) oncle du père Drouilly
 SOUBERMONT (de) notaire
 SOUY Edmon
 SYMON Guillaume
 SYMON Jehan
 SUBEAU Pierre
 TESTU Noel veuve
 TESTU Piere
 THIESON Bastien
 THIESSON Antoine
 THIESSON Barthelemy
 THIESSON Claude l'ainé
 THIESSON Colin
 THIESSON Etienne veuve
 THIESSON Guillaume
 THIESSON Hubert
 THIESSON Jehan
 THIESSON Joseph
 THIESSON Nicolas dit Gobelle ???
 THIESSON Paul
 THIESSON Pierre
 THIMEAU Christofle (Christophe)
 THIMEAU Jean fils de Pierre
 THIMEAU Jean l'ainé
 THIMEAU Lupien
 THIMEAU Nicolas le jeune
 THIMEAU Nicolas veuve
 THIMEAU Pierre l'ainé
 THONNOY Claude
 THONNOY Thomas
 ?? THUIEAU Jean fils de Jehan
 THUIEAU Pierre
 VALSUZENAY (le baron de) préfet du dé-
 partement de l'Aube
 VANNEAU Nicolas

VAUCOULLEUR Jehan le jeune
 VAUCOULLOU Jean l'ainé
 VAULCOULLOU Nicolas
 VERNESSEON Pierre
 VITOT Edmon
 VITOT Fromin
 VITOT Jean
 VITOT Nicolas fils de Pernat
 VITOT Nicolas fils du gros Coular
 VITOT Noël
 VITOT Pierre
 VITOT Pierre l'ainée veuve
 VYOLLET Thomas

Source : série E 1002

Jocelyne GAYAUD (A2163)

Remerciements à D. MAITROT (A2046)

Le Printemps des Poètes...A

- Où es-tu gentil troubadour ?
 Je n'entends plus ton chant
 - Je suis en Aragon, Dame,
 Loin du ciel Occitan.
 Mon cœur est en exil...
 - Ami qui chantais ma beauté,
 Tu m'as donc délaissée ?
 - Vous êtes dans mon cœur, Dame,
 C'est votre domicile.
 Alors quand je mourrai, Dame,
 On portera ce cœur meurtri
 Devant votre logis.

Lorsque vous l'ouvrirez, Dame,
 Vous trouverez des fleurs,
 Toutes celles que j'ai cueillies
 En pensant à vos yeux
 Et alors tous les papillons,
 De France et d'Aragon,
 Dessus les fleurs s'assembleront
 En tapis de lumière,
 Puis dans le ciel voleront
 Pour écrire votre nom

Jean Paul GOFFIN

RECOMMANDATIONS

Adressées à l'élève qui reçoit le présent cahier

ENFANT !

Ce cahier vous est remis pour être le compagnon et le témoin de vos études durant tout le temps que vous passerez à l'école.

Tous les mois, environ, vous y remplirez quelques pages seulement ; vous y écrirez le devoir que l'on vous aura donné à faire ; ce devoir, vous le ferez de votre mieux, en classe, sans vous faire aider de personne, de manière que ce soit bien votre propre travail, et non pas celui d'un camarade ou d'un maître. Et vous continuerez ainsi jusqu'à votre sortie de l'école, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de treize ans, ou jusqu'à ce que vous ayez obtenu le certificat d'études.

A mesure que ce cahier se remplira, vous aurez le plaisir de voir vous-même, en le feuilletant, les progrès que vous aurez faits ; on pourra les mesurer d'un coup d'œil en comparant les dernières pages aux premières ; on verra si vous avez mérité de passer du cours élémentaire au cours moyen, et de celui-là au cours supérieur.

Ces devoirs mensuels ainsi réunis ne formeront ensemble qu'un bien petit volume. Cependant ils seront en quelque sorte le résumé de toute votre enfance, l'histoire sommaire de vos six ou sept années d'études. Vous serez heureux d'emporter ce souvenir de votre école le jour où vous en sortirez pour n'y plus revenir ; vous garderez soigneusement ce modeste recueil qui témoignera devant vous-même et devant tous de ce que vous avez été dans votre jeune âge.

Enfant ! faites en sorte de pouvoir un jour regarder cet abrégé de votre vie scolaire sans avoir à en rougir ! Il n'est pas indispensable pour cela que vous soyez un des premiers élèves de votre classe : l'avantage de ce cahier, c'est précisément qu'il n'a pas pour but de vous comparer avec vos camarades, mais de vous comparer successivement vous-même avec vous-même. Il ne s'agit pas de montrer si vous êtes plus intelligent, plus habile, plus instruit que tel ou tel autre élève, mais bien de montrer, chaque année, chaque mois, si vous êtes plus habile et plus instruit que vous ne l'étiez quelque temps auparavant, si vous avez tâché de valoir mieux aujourd'hui qu'hier, si vous tâcherez de valoir mieux encore demain qu'aujourd'hui.

Appliquez-vous, enfant ! Le cahier est là sous vos yeux, encore tout blanc, prêt à recevoir tout ce que vous saurez y mettre de bon, tout ce qui peut vous faire honneur et en même temps faire plaisir à vos parents et à vos maîtres : de belles pages d'écriture, de bonnes dictées, des devoirs soignés d'histoire, de géographie, de calcul. Appliquez-vous dès les premières pages ; si celles là sont remplies à votre satisfaction, vous voudrez que les suivantes le soient mieux encore.

Faire toujours des efforts, afin de faire toujours des progrès, c'est la loi de l'école parce que c'est la loi de la vie ; les hommes y sont soumis tout comme les enfants. Ce cahier vous aidera peut-être à vous la rappeler en vous invitant à vous examiner vous-même fréquemment.

Enfant ! songez encore à ceci : On ne travaille pas pour soi seul dans ce monde, on travaille aussi pour les autres. Les petits enfants eux-mêmes sans y penser travaillent pour leur pays. Car les bons écoliers feront les bons citoyens. Si vous employez bien vos jeunes années, si vous profitez sérieusement de tous les moyens d'instruction que la République prend soin d'offrir à tous ses enfants, vous

pourrez rendre un jour à la patrie ce que la patrie fait aujourd'hui pour vous. La France a besoin de travailleurs et de gens de bien ; vous serez un de ceux-là si vous vous y préparez dès maintenant. Ne perdez donc pas votre temps, vous n'en avez pas le droit : le paresseux fait du tort à lui-même sans doute, mais il fait tort surtout à son pays.

Si vous traversez quelque moment de faiblesse et de découragement, enfant, ne vous laissez pas abattre, et pour reprendre courage, dites-vous tout bas à vous-même : non, je ne veux pas être un inutile sur la terre, un ingrat envers ma famille, un ingrat envers la France. Je veux travailler, je veux devenir meilleur, non pas seulement parce que c'est MON INTÉRÊT, mais parce que c'est MON DEVOIR.

Cahier d'écolier 1890.

Françoise DUCLOS - A. 1451

RECETTE POUR GUÉRIR TOUTE ESPÈCE DE FIÈVRE

Monsieur le Maire est prié de faire faire par le Maître d'école une copie de cette recette à ceux qui lui en demanderont, d'en donner aussi une copie en cas de démission à son successeur.

Enfin en cas de Décès Je prie ses enfants de le faire envers le Nouveau Maire.

Signé CORADIN.

Prenez une Once de Quinquina en poudre,
Un Demi Gros de yeux d'écrevisse,
un Demi Gros de Corail préparé
une bouteille de bon vin vieux de bourgogne
prenez aussi une bouteille vide.

Après avoir bien mêlé comme il faut les quatre drogues ensemble, mettez les dans la bouteille vide, versez par dessus a peu près un bon verre du vin de bourgogne, mettez le bouchon par dessus et remuez bien la bouteille otez le bouchon remettez encore a peu près un bon verre de vin remettez le bouchon, remuez encore la bouteille, otez le bouchon mettez encore a peu près un bon verre de vin, buchez et remuez. Quand vous aurez agi ainsi cinq ou six fois et que toute la bouteille de bon vin vieux de bourgogne sera entrée avec les drogues, laissez la tranquille pendant 24 heures. et après ce délai revoltu au premier frisson qu'il prendra au malade, faites lui en boire un verre. la fièvre ne prendra pas au du moins faiblement, si au bout de quelque jours le frisson revient qu'il boive un second verre la fièvre sera encore plus faible. enfin quelque jours après sil vient encore un frisson qu'il boive un troisième verre et la fièvre finira par s'éteindre.

Françoise DUCLOS - A. 1451

UN COUPABLE TOUT TROUVÉ

Le dit quidam, vêtu d'un habit grisâtre, ayant des cheveux en bourse, le visage tacheté de petite vérole, le nez gros et un peu relevé, de la taille de cinq pieds deux pouces environ, traversant les vignes de la dite contrée et cueillant des raisins dans les dites vignes dans les six heures après midi

ref: 2b26 - 1er Septembre 1783 -
Jeannine ROLLAND (A1841)

BRACONNAGE INTERDIT ! ! MAIS PAS DÉFENDU ! !

Jean GRANGE a éprouvé dans sa jouissance de la pêche des entraves en cette année 1790. Les engins qu'il tendait dans la rivière ont été enlevés et brisés, les habitants de BOURGUIGNONS allaient pêcher, un procès verbal du 1er juillet 1791 a été dressé par le nommé Joseph VALENDRE, garde forestier. Il a constaté que la veille, il a aperçu et remarqué 24 à 30 personnes étant dans la rivière dudit Bourguignons et sur tels bords d'ycelle, et pêchant les uns avec des étiquets, des panniens et des brolles et d'autres à la main ; qu'à sa vue plusieurs se sont sauvés, que d'autres sont restés et qu'il a reconnu Pierre VERY, fils de Pierre VERY, facteur de bois, Jacques PETIT, fils de Nicolas, laboureur, Edme NOIROT, boucher, Nicolas GARD, fils de Nicolas vigneron, Jean-Baptiste BOUCHER, fils de Jean-Baptiste BOUCHER aussi vigneron, qui étaient dans le milieu de la rivière et qui pêchaient à la main dans les herbes, prenant du poisson qu'ils mettaient dans leur chemise qu'il a aussi vu et reconnu Jean VERY fils d'Etienne VERY, marchand de bois et Nicolas GOMBAULT, fils de Louis GOMBAULT, bonnetier qui pêchaient chacun avec une brolle.

réf: 2b179 (sans date)
Jeannine ROLLAND (A1841)

Etiquet(te) :

couteau emmanché de bois et à lame barbelée, servant à détacher les coquillages des rochers et à ramasser des vers marins pour en faire des appâts.

nom d'un filet carré qu'on attache au bout d'une longue perche parce que proprement l'étiquet est une perche, on dit aussi étiquette.

Brolle peut-être brolet : branche chargée de fruits

UN CURÉ PAS TENDRE AVEC SES PAROISSIENNES

Et au même mois, août 1658, Anne GALOIS, demeurant à la Chapelle Godefroy, la plus laide et insique Putain de St Aubin pour la quatrième fois fut accouchée d'un garçon nommé François du Portail et fut baptisé au même jour de ça naissance, son parain fut charitablement François HORTILLON, sa maraine Denise DROIT.

Le 12 du mois d'octobre 1660 a été baptisé un garçon d'une nommée Jeanne QUINSON appelée la Bruslée par sa beauté ou mieux, la Reine des Putains de St Aubin et fut accouchée pour la quatrième fois. Son parain par charité fut Jean BENOIST et sa maraine fut Catherine du Plessis ?, et fut nommé Jean.

Source : A.D. Aube - St Aubin - 5 MI 406
Renée CHAPPAT - A. 1500

LA BAGUE D'ALUMINIUM

A ma femme -. à ma fille.

Accepte mon aimée ce très modeste anneau.
Son métal est vulgaire, mais parmi les plus beaux.
Humble petit bijou - à la façon grossière.
Il est beau, cependant, et son allure est fière ;
Car il luit clairement d'un pur et mat éclat,
comme luit une épée, dans le feu du combat.

Quand l'obus meurtrier a traversé la plaine,
Quand son long miaulement, dans nos âmes en peine,
A jeté sa menace, et son appel de mort,
Nous avons fait silence et, même les plus forts,
Se sont courbés, anxieux, dans une horrible attente,
Sentant passer la mort, sur leur force impuissante.

Un fracas terrifiant, un moment de stupeur.
On respire longuement et l'on rit de sa peur.
Le destin a passé, on revient à la vie,
je pense à vous deux, mes deux têtes chéries ;
Puis, marquant la camarade et son profil camus,
Un de nous va chercher un morceau de l'obus.

Et c'est dans cet éclat échappé à la foudre,
Métal encore brûlant et noirci par la poudre,
Que fut, par un soldat, taillé avec amour,
L'humble petit bijou que je t'offre en ce jour.
De l'engin meurtrier éclatant dans la flamme,
Un français sait tirer une bague de femme.

Ton dévoué serviteur qui pense à toi et aux siens.

Signé Léonidas
Chantal SAUTEREAU - A. 2150

fG

Jean Antoine FROMONOT qui fut archer de la Monnaie avait tenu dans un cabaret de mauvais propos envers le roi en juillet 1757. Ce qui occasionna qu'il fut arrêté le 6 juin 1758 et embastillé.

Il fut transféré à Bicêtre le 1er novembre 1758. Il est libéré le 25 mars 1759. Il dut s'exiler à Toulouse pendant 3 ans environ.

Il fut rappelé le 2 novembre 1762. Il termina comme officier de la prévôté de la Monnaie sous Louis XV.

Il décéda le 10 brumaire an XI (1er novembre 1802) à Nogent sur Seine. Il est natif de Paris, né en 1725. Il était époux de Louise Philberte DAREST, fs de † Jean et de † Philberte Geneviève CHATON.

Source : Histoire de la Bastille A.D. Paris
Acte de décès Mairie de Nogent sur Seine

Pascal BARON - A. 1569

LE FIL CONDUCTEUR

Le Testament

En généalogie ce document peut s'avérer précieux car il indique outre les noms des héritiers tout un contexte familial d'où la nécessité de les chercher. D'aucuns diront : mes ancêtres sont de petites gens , ils n'ont rien à léguer et pourtant que l'on soit seigneur ou paysan , riche ou pauvre, que l'on lègue château ou ferme, champs ou outils, sous l'ancien régime il était fréquent de rédiger son testament, ou de le dicter, faute de savoir écrire, devant un notaire et des témoins.

S'il n'est plus sain de corps, le testateur doit l'être d'esprit et avant de rédiger ses dispositions testamentaires, il invoque le Dieu Tout Puissant, le Saint dont il porte le prénom et le Saint local de sa paroisse. Il mentionne ensuite la nature et la répartition de sa fortune et l'identité de ses héritiers leurs adresses et leurs situations familiales. Le fils aîné héritera plutôt de la demeure, ou de la ferme familiale qu'il exploite déjà, les autres enfants se verront attribués quelques champs. Cette répartition a pu être faite aussi lors de contrats de mariage.

Les filles, ayant eu une dot à leur mariage considérée comme une avance d'héritage ne figureront pas dans la succession, mais il confirme ces dots et elles pourront en jouir seulement à la mort du père. Si ses filles avaient acquis la jouissance de cet héritage lors de son vivant, le père n'aurait pu subvenir au besoin de sa famille, c'est pour cette raison qu'elles ne peuvent en jouir qu'à son décès. La valeur du patrimoine du père étant réduite du montant de ces dots, elle sera compensée par la valeur de celles de ses belles filles d'où les mariages assortis..

Le testateur indique quelquefois le lieu de son inhumation et le cérémonial de ses obsèques, le nombre de messes qu'il souhaite entendre pour son salut. Leur nombre varie s'il est riche ou pauvre et l'on peut voir ces dispositions sur des plaques apposées sur les murs des églises.

En bon chrétien il laisse quelques sous aux pauvres qui suivront ses obsèques, aux vagabonds, à l'hôpital et aux religieuses ...

Le testament peut se résumer en une seule page où peu d'informations y sont mentionnées ou en plusieurs pages où là, outre l'importance de sa fortune, on peut mesurer l'état d'esprit du testateur vis à vis de sa famille. L'ouverture d'un testament peut réserver des surprises et susciter des inimitiés, des jalousies entre les héritiers et des procès peuvent s'en suivre.

Ces documents se trouvent dans les liasses notariales, mais si on ignore le nom du notaire, on peut consulter la série de l'enregistrement 3Q (cf.bull.28 à 30) et la série 2C avant 1791 (voir tableau).

Il existe plusieurs sortes de testaments :

- DE MORT :

Déclaration libre et volontaire d'un criminel condamné à mort

- OLOGRAPHE :

écrit daté signé de la main du testateur

- PAR ACTE PUBLIC :

reçu par deux notaires en présence de deux témoins ou un notaire et quatre témoins

- MYSTIQUE :

remis par le testateur clos et scellé à un notaire en présence de six témoins

- MILITAIRE :

fait à l'armée, sans les formalités exigées pour la validité des autres testaments

- INOFFICIEUX :

dans lequel il n'est fait aucune mention des plus proches héritiers de droit

- POLITIQUE :

écrit politique contenant des vues, des projets, qu'on suppose avoir dirigé la conduite des hommes d'états qui les ont faits

Marie-France FEVRE (A553)

SOUS-SERIE 2C

Fonds de l'Enregistrement et de la conservation des Hypothèques

Il existe deux tables faciles à consulter où figurent ce document:

1- tables des testaments proprement dites où sont mentionnés le nom du testateur, ses héritiers, la date de l'acte et le nom du notaire qui l'a rédigé

2- tables alphabétiques des vendeurs, donateurs, testateurs, échangeurs etc.: donnent les mêmes renseignements.

Pour trouver un testament à coup sûr, une colonne « nature de l'acte » permet de cibler plus facilement cet acte.

Je me suis contentée de reproduire la liste des bureaux où figurent ces 2 tables.

Voir aussi tables « Contrôle des actes des notaires » dans tous les bureaux de l'enregistrement où là tout est classé chronologiquement et les actes mélangés .

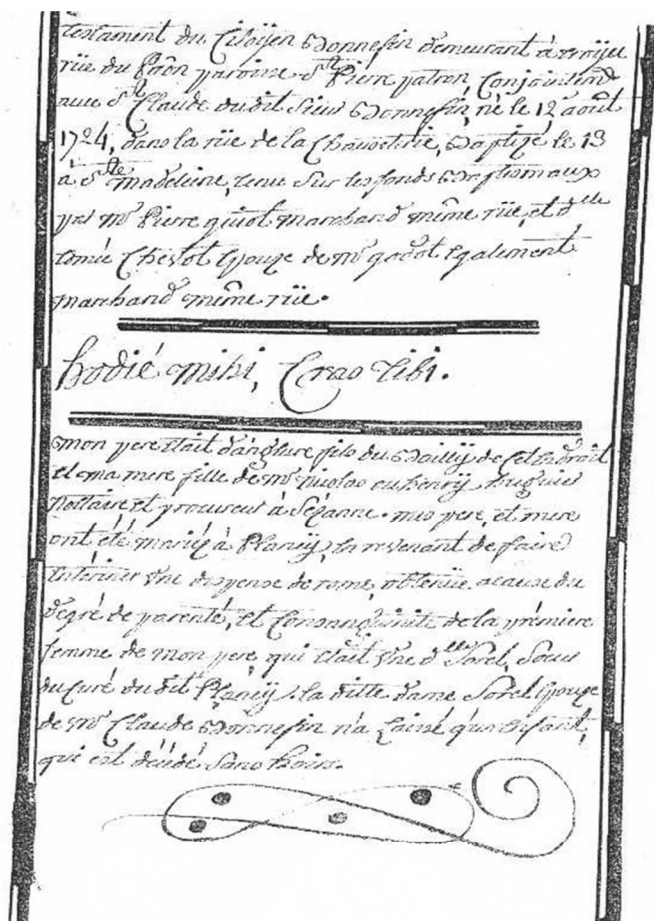
BUREAUX	TABLES	DATES EXTREMES	COTES EXTREMES
BAR/SEINE	Testaments	02/09/1743-13/11/1778	2C503/504
CHAOURCE	Testaments	1724-1787	2C851
CHAPPES	Testaments	1760-1767	2C945
CHAVANGES	Vendeurs etc.	1751-an 6	2C1036/1040
DIENVILLE	Vendeurs etc.	01/01/1757/01/08/1788	2C1253/1254
ERVY	Vendeurs etc.	1727-Nivôse An 2	2C1442/1446
ESTISSAC	Vendeurs etc.	1753/1787	2C1572/1573
LHUITRE	Vendeurs etc.	1753-1781	2C1882/1883
NOGENT/SEINE	Testaments	1767-1793	2C2222
	Vendeurs etc.	1767-1788	2C2223/2224
PONT/SEINE	Testaments	01/01/1770-09/11/1791	2C2349
	Vendeurs etc.	1771-1791	2C250/2351
POUGY	Vendeurs etc.	1775-1790	2C2399
ROMILLY	Vendeurs etc.	1760-1791	2C2602
ROSNAY	Vendeurs etc.	1748-1788	2C2679/2681
ST LUPIEN	Vendeurs etc.	1704-An 3	2C2851/2854
SOULAINES	Testaments	1788	2C3122
	Vendeurs etc.	1774 -An 6	2C3126/3127
TRAINEL	Vendeurs etc.	1772-1791	2C3191/3193
VAUCHASSIS	Vendeurs etc.	1754-1777	2C3557/3558
VENDEUVRE	Testaments	1729-1812	2C3742
VILLENAUXE	Vendeurs etc.	1724-1790	2C3979/3982

Testament du Cytoyen Bonnefin

Testament du cytoyen Bonnefin demeurant a Troyes rue du Paon paroisse St Pierre patron, conjointement avec St Claude dudit Bonnefin né le 12/08/1724 dans la rue de la Chauseterie baptisé le 13 à Ste Madeleine tenu sur les fonts baptismaux par Mr Pierre Guiot marchand même rue et demoiselle Edmee Chevot épouse de Mr Godot également marchand même rue.

Mon pere etait d'anglure fils du baillly de cet endroit et ma mere fille de mr nicolas ou henry huguier notaire et procureur a se-zanne mes pere et mere ont ete maries a plancy en revenant de faire enteriner une dispense de rome obtenue a cause du degre de parente et consanguinite de la premiere femme de mon pere qui etait une demoiselle sorel soeur du cure dudit plancy. La dite dame sorel epouse de mr claude bonnefin n'a laisse qu'un enfant qui est decede sans hoirs.

pouvoir déterminer le fatal moment qui d'un pas gigantesque s'avance .quotidiennement... pour trancher le fil de nos jours et ce à quoy elle parvient au moment où nous nous y attendons le moins. J'ay cru qu'il était de la prudence de mettre de l'ordre dans ses petites affaires qui sans être merveilles ne sont pas dans le cas d'être tout à fait rejetés... Pour les règles avec toute la justice et l'équité qui doivent faire la baze tant de mes intentions que dispositions, j'estime après avoir invoqué la cour céleste puis les bienheureux Pierre Claudé mes patrons, que je supplie de venir à mon secours et de ne point m'abandonner dans ce moment de crise de voir en considération des services que m'a rendu et ne cesse de me rendre anne-madeleine ADAM fille âgée de 52ans environ native d'AUXON village situé à 6 lieues de cette capitale de la Champagne qui est à mon service depuis le 1er Avril 1775 , lui donner de faibles preuves de ma satisfaction de sa bonne et loyale administration dans la conduite de mon ménage ; et c'est pour l'en récompenser, et lui faire un petit sort, que je me suis décidé à rédiger mes intentions à son égard, que j'entends être exécutées très ponctuellement sans qu'elles éprouvent l'ombre de la contestation et qu'elle jouisse paisiblement et tranquillement des legs que je lui fais qui lui seront par mes héritiers délivrés sur l'étiquette, et avant qu'ils entrent en partage de ce que leur échoira par tiers de manière qu'en cas de débats de leurs parts sur la validité de mon testament ce qui pourrait enfantés quelques procès entre eux, ce dont je les invite à se garantir, Elle n'éprouve aucun retard. Qu'elle touche et reçoive tous les objets à elle délaissé sans quelle soit nécessité d'attendre le résultat des



Pleinement convaincu et intimement persuadé de la certitude de la mort sans en

débats que je compare à une vis sans fin, comme il arrive fréquemment que les gouvernantes soit d'ecclésiastiques ou célibataires sont véhémentement suspectées par les héritiers collatéraux d'avoir spolié la succession de leurs maîtres et qu'ils n'ont rien de plus chaud, après les avoir vivement injuriés et crapuleusement insolentés, que de les expulser vilainement, après l'enterrement fini. J'entends pour parer à ce ridicule outrage, peut-être très mal fondé vis à vis de mes héritiers, que je regarde comme un trait de bassesse dont je les crois très incapables, que la dite Anne Madeleine ADAM reste, habite et occupe ma maison pendant trois mois pleins et entiers à partir du jour de mes obsèques, qu'elle soit nanti de la grosse et petite clé de la porte d'entrée, qu'elle y couche, s'y nourrisse pendant le délai ci-dessus précité, et qu'elle se serve tant du bois de corde, fagots, charbon et chandelle sans essuyer aucune tracasserie ny mauvaise humeur de laquelle permission la dite Anne Madeleine ADAM ne mesurera pas

Je transmets à mon neveu Pierre André BONNEFIN, homme de loy dmt à reine rue de Thilois, à marie élisabeth BONNEFIN, ma nièce épouse de Mr Nicolas Rémy PATROUILLART DE CHEVRIERES juge de paix audit reine rue et bourg de Vesle à l'hôtel du Petit St Bernard et à Louise Scholastique BONNEFIN ma nièce, veuve de Mr Nicolas GUICHARD ancien amodiateur de l'abbaye d'HAUTVILLIER décédé à LA CHAPELLE près NOGENT SUR SEINE mes seuls et uniques héritiers tout ce qui m'est échü tant de mes père et mère que successions collatérales sans aucun affaiblissement sous les conditions qui vont s'en suivre, qu'ils auront pour agréable, l'attention de remplir et exécutées ponctuellement

1 - Il sera donné à la fille qui est à mon service ainsi qu'il est dit d'autre part depuis le 1er avril 1775 un habit noir complet ou à son choix la somme de cinquante livres pour lui en tenir lieu

2 - Indépendamment des années de gages qui forme l'objet de 66 livres annuels qui lui ont été payé à point nommé au jour de l'échéance, il lui sera par surabondant payé une seconde année et ce à titre de gratification.

3 - Tout ce qui compose le cabinet où elle couche, pris dans les mansardes du grenier,

consistant en une couchette de bois de chêne à deux dossiers en planches, paille, deux matelas, oreillers, traversins, couverture fine de laine, housse dudit lit en toile orange fonds rouge, fleurs blanches, courte pointe et couverture pareille à la dite housse du lit, un petit miroir, deux rideaux de croisey en toiles rouge des indes. six chaises de bois de frêne qu'elle choisira dans celles peintes en jaune qui se trouvent à la maison. L'armoire en bois blanc qui est dans le grenier fonds brun dans laquelle elle loge ses hardes et moi une partie des miennes, lui appartiendra sauf mes effets...

4 - Deux moyens chaudrons en cuivre jaune, un réchaud en cuivre en rouge, marmousets, pelle pincette qui sont dans le foyer de la cuisine, soufflet, sabot aux allumettes, petite cuisinière de fer blanc et autres menus effets que je lui laisse et lègue

5 - le plus gros pot de grais qui est dans le bas du buffet de ma salle rempli de tabac que je lui lègue et laisse

6 - Une douzaine de serviettes, quatre nappes ordinaires, quatre paires de draps en partant du n°1 jusqu'au 4ème inclusivement, une douzaine de bons torchons et quatre tabliers blancs des meilleurs que je lui donne lègue et laisse.

7 - Une fourchette et une cuillère d'argent qu'elle prendra sur ma douzaine marqué L.H qui signifie Louise HUGUIER ma défunte mère

8 - Cent bouteilles de vin rouge qu'elle prendra soit sous l'escalier, soit dans le caveau que je lui donne lègue et laisse.

9 - Une douzaine d'assiettes saines et entières en fayance de NEVERS, quatre gobelets portant une étoile au fond, la petite table de bois blanc avec son chasis ployant en chêne sur laquelle je prends mes repas, deux petits grils en fil de fer et autres misères de cette espèce qui ne méritent description que je lui donne et laisse

10 - Indépendamment de ces objets ci-dessus relatés que je lui donne et laisse, je charge mes héritiers de payer annuellement à la dite anne madeleine ADAM 150 livres de rente viagère pour ses bons et loyaux services sans aucune retenue d'impositions présentes et à venir, voulant qu'elle touche net cent cinquantes livres tous les ans à partir du jour de mon décès et ainsi continuer jusqu'à ce qu'il plaise à la divine providence de

l'attirer à elle. Elle lui sera payée de six en six mois sous quittance par devant notaire...

J'interdis à la dite Anne Madeleine ADAM la faculté d'entrer en composition ny aucune voye d'arrangement avec qui que ce soit pour éteindre et amortir la dite rente, sous prétexte d'un certain comptant qui pourrait lui être proposé. en celà, elle heurterait de front mes intentions. Voulant qu'elle reste toute sa vie saisie de la rente que je lui fais, j'espère qu'elle fera la sourde oreille à tout ce qui pourrait être contraire à mes dispositions testamentaires

Mon neveu et mes deux nièces acteront conjointement et solidairement un deux seul pour le tout à l'acquiescement de la dite rente et s'obligeront à la servir exactement sans apporter ny retard ny délai sous quelque prétexte que ce soit et de l'acquiter au domicile de la dite Anne Madeleine ADAM en cette ville.

Comme les paralysies ne sont que trop fréquentes et que ceux qui ont le malheur d'en être frappés, se trouvent dans l'impuissance de pouvoir notifier leurs dernières volontés, en perdant tant l'usage de la parole que l'appauvrissement de quelques membres et qu'autant pourrait m'en arriver. Je déclare ne point rafraichir le présent testament qui restera dans sa force et vertu non obstant surrannation.

Je déclare n'avoir d'argent tant en numéraire qu'assignats que ce qu'il faut pour le défrayement de mon ménage. Pour éviter toute suspicion, je n'ay aucune dette criflarde. Tout ouvrier que j'emploie s'en retourne chez luy l'argent en poche. Tous les ans le premier avril, je paye les gages de la fille, le peruquier le vingt cinq dudit et tous les mois le boulanger et le boucher.

Je désire être enterré avec toute la modestie chrétienne et avec toute l'économie possible, sans ladrerie, mon luminaire sera composé d'une douzaine de cierges du poids d'une demi livre qui seront portés par de vieilles gens et non par des enfans qui prennent à tâche de tout fondrez et consommer, auxquels vieillards il sera donné à chacun la pièce de douze sols. Six cierges sur le maître autel, quatre aux coins de mon cadavre et deux dans une chapelle de côté du poids cy dessus indiqué.. Quant à celui de l'offrande, il sera de douze onces auquel sera adapté un

écu de six livres. Les chantres recevront chacun quarante sols pour leur assistance et les enfans de coeur au nombre de quatre chacun vingt quatre sols, au suisse quarante sols et au sonneur trois livres. Quant aux droits de la fabrique, tenture, ornemens, on payera sur le mémoire qui sera présenté ; quant aux sous sonneurs dont on ne connaît point la quantité, l'usage sera suivi.

Il sera distribué cent cinquante livres de pain aux pauvres mes plus nécessiteux, notamment de l'ancienne paroisse de St Frobert obité, le tout proportionément à la quantité de personnes dont la maison ou pour tout dire le ménage sera composé. C'est Anne Madeleine ADAM qui fera cette répartition.

Il sera remis à la pourvoyeuse de prisonniers douze livres, quelle versera dans les mains du prévost qui donnera à chacun ce qui lui reviendra ; Un enfant de dix à douze ans de n'importe quelle sexe sera habillé de manière que son vêtement n'excède pas la somme de vingt quatre livres et le choix en sera fait par la dite Anne Madeleine ADAM auant que faire se pourra elle donnera la préférence à un enfant de l'ancienne paroisse de St Frobert.

Après avoir lu et relu le présent testament daît et rédigé dans mon cabinet à tête reposée ne prévoyant rien à augmenter ny diminuer quant à présent je somme mes héritiers et légataires tout à la fois de remplir fidèlement toutes mes intentions. La dite Anne Madeleine ADAM fera choix d'un bon conseil pour soutenir et défendre ses intérêts en cas de tribulation.

Anne Madeleine ADAM est chargée de ma part d'une coppie de ce testament quelle déposera chez un notaire quelconque s'il m'arrivait cette maladie à la mode dont il est question d'autre part ou d'une autre aussi redoutable. Dans la case de mon secrétaire gist et repose mondit testament ainsi que tous mes papiers concernant mes créances soit à titre de constitution ou obligation .

fait à TROYES le 1er Octobre 1792, l'an 4 de la liberté, la 1ère année de l'égalité et de la république française.

Si monsieur Pierre Eloy COCHOIS mon filleul âgé de quarante ans à peu près, tenu

conjointement avec sa tante demoiselle Jeanne RONDOT épouse de Mr CUISIN vient à se marier et former un établissement, mes héritiers pour son hochet lui compteront la somme de deux cents livres une fois payés.

Je nomme pour coexécuteur de mon présent testament mon neveu cy devant pierre andré BONNEFIN. Je compte assez sur son amitié pour être persuadé qu'il remplira avec exactitude mes intentions.

à Troyes le sept Octobre mil sept cent quatre vingt treize :

signé BONNEFIN

Signification de certains mots contenus dans ce document d'après :

Dictionnaire général et grammatical des Dictionnaires Français par Napoléon LANDAIS édition 1851

Consommer Consumer: ces deux mots comportent la signification d'achever consommer achever dans la perfection, consumer achever en détruisant.

Consummer : achever en détruisant

Dette crillarde : petite somme que l'on doit à une

personne qui tourmente pour être payée.

Fondrer : tomber impétueusement sur..

Hochet : choses futiles

ladrerie : sens figuré : avarice sordide

obite : du latin obitus mort, décès.

Surannation : cessation de l'effet d'un acte qui n'a pas été renouvelé en temps et lieu.

Marie France FEVRE (A553)



LOCALISATION DE PATRONYMES AU XVIIIÈME SIÈCLE

Vous souhaitez localiser un patronyme ou vous recherchez une personne dans l'Aube ?

Une recherche informatique à partir de la table globale des mariages peut vous aider.

Il suffit d'adresser au Secrétariat une demande écrite en précisant clairement l'orthographe du patronyme recherché, accompagnée d'une enveloppe timbrée à 0,50€)

- * R1 -recherche par personne:
NOM et prénom
- * R2 -recherche d'un patronyme:
NOM uniquement

Indiquez aussi sur quelles variantes (pas plus de deux ou trois) vous souhaitez faire porter la recherche. Vous obtiendrez la liste informatisée des mariages.

TARIF : Comme il est impossible de savoir à l'avance combien de feuilles comportera la liste, la commande fera l'objet d'un "DEVIS". **Le tarif forfaitaire d'une feuille a été fixé par le C.A. à 1€.** Dès réception du règlement, nous vous adresserons les listes informatisées.

Ensuite, vous pourrez toujours obtenir les tables des mariages du 18e siècle avec filiation, pour vous permettre de compléter vos recherches (voir tarif catalogue.)

Les Quartiers de Daniel Garnesson (A 2140)

Génération 1

1 ~ **Daniel GARNESSON** o 23.10.1942 Chalons-sur-Marne (51) X 11.02.1975 Montreuil-Ous-Bois (93)

Génération 2

2 ~ **René GARNESSON** o 24.07.1900 Chalons-sur-Marne (51) y + 20.10.1975, y X 20.04.1927

3 ~ **Madeleine CARRIERE** o 23.04.1903 Chalons-sur-Marne (51) y + 20.11.1995

Génération 3

4 ~ **"Edouard" GARNESSON** o 25.09.1868 Champfleury (10) + 16.05.1926 Chalons-sur-Marne (51) X 15.11.1892 Haussimont (51)

5 ~ **"Albertine" LALLEMENT** o 15.06.1867 Haussimont (51) + 25.03.1938

Génération 4

8 ~ **Hippolyte GARNESSON** o 07.06.1841 Champfleury (10) y + 26.05.1929, y X 18.05.1868

9 ~ **"Sylvie" GOBIN** o 01.04.1847 Champfleury (10) y + 22.01.1876

10 ~ **"Eugène" LALLEMENT** o 06.09.1832 Soudron (51) + 05.06.1899 Haussimont (51)

11 ~ **"Aurélie" BRISSON** o 12.12.1835 Vassimont + 1921

Génération 5

16 ~ **"César" GARNESSON** o 02.02.1810 Vassimont + 02.04.1880 Champfleury (10) y X 21.09.1835

17 ~ **"Victorine" CADORET** o 19.10.1814 Champfleury (10) y + 30.03.1897

18 ~ **Jean-Baptiste GOBIN** o 25.03.1822 Champfleury (10) y X 07.10.1843

19 ~ **Judith BLANCHARD** o 08.03.1824 Champfleury (10) + 09.11.1857 Champfleury (10)

20 ~ **Jean LALLEMENT** o 23.10.1798 + 23.05.1859 Soudron (51) X 05.03.1826 Vatry (51)

21 ~ **Pudentienne COLLET** o 30.10.1804 + 16.04.1885 Soudron (51)

22 ~ **Jean-Louis BRISSON** o 19.07.1804 Vassimont + 04.04.1878 Vassimont

23 ~ **Marie GARNESSON** o 17.08.1807 Lenharrée + 22.11.1883 Vassimont

Génération 6

32++ ~ **Claude GARNESSON** o 03.05.1778 Vassimont + 03.11.1834 Vassimont X 21.12.1801 Lenharrée

33++ ~ **Marie PETIT** o 08.06.1777 Lenharrée + 08.02.1838 Vassimont

34 ~ **Bruno CADORET** o 20.02.1776 Semoine (10) + 07.04.1864 Champfleury (10)

35 ~ **Marie GOUGEST** o 14.03.1778 Champfleury (10) + 18.10.1848 Champfleury (10)

36 ~ **Victor GOBIN** o 07.05.1796 Champfleury (10) X 30.08.1821 Champfleury (10)

37 ~ **Marine MARTIN** o 27.07.1802 + 28.03.1829 Champfleury (10)

38 ~ **André BLANCHARD** o 30.11.1792 Champfleury (10) y + 28.06.1825, y X 15.05.

39 ~ **Marie BRADIER** o 01.03.1787

40 ~ **Jean LALLEMENT** o 04.03.1772 Soudron (51) y + 05.07.1843, y X 29.04.1793

41 ~ **Marie REMY** o 07.02.1772 Soudron (51) + 03.11.1836 Soudron (51)

42 ~ **Jean COLLET** o 03.11.1758 X 31.01.1785 Soudron (51)

43 ~ **Marie CELLIER** o 30.01.1762 Soudron (51) + 28.04.1830 Vatry (51)

44 ~ **Louis BRISSON** o 17.11.1775 X 19.01.1799 Soudé Ste Croix

45 ~ **Marie GOBIN** o 1774 + 31.03.1811 Sommesous

46 (32) ~ **Claude GARNESSON** o 03.05.1778 Vassimont + 03.11.1834 Vassimont X 21.12.1801 Lenharrée

47 (33) ~ **Marie PETIT** o 08.06.1777 Lenharrée + 08.02.1838 Vassimont

Génération 7

64++ ~ **Gabriel GARNESSON** o 06.05.1742 Semoine (10) + 18.12.1816 Vassimont X 27.11.1765 Semoine (10)

65++ ~ **Nicole MASSONNAT** o (e) 1736 + 30.05.1808 Vassimont

66++ ~ **Benoît PETIT** o 20.06.1745 Lenharrée X 08.06.1773 Normée (51)

67++ ~ **Madeleine MAILLOT** o 16.01.1754 Normée (51)

68 ~ **Pierre CADORET** o 1736 + 05.12.1804 Semoine (10) X 27.11.1765 Semoine (10)

69 ~ **Catherine GARNESSON** o 1736 + 24.12.1825 Champfleury (10)

70 ~ **Pierre GOUJET** o 11.07.1753 Champfleury (10) X 10.02.1777 Allibaudières (10)

71 ~ **Marie DROUOT**

72 ~ **Pierre GOBIN** o 1775 X 03.11.1794 Champfleury

73 ~ **Rose BLANCHARD** o 1774

74 ~ **Louis MARTIN** o 28.02.1774 X 08.11.1801 Champfleury (10)

75 ~ **Marie PROT** o 28.06.1774 Champfleury (10)

76 ~ **François BLANCHARD** X 09.01.1787 Champfleury

77 ~ **Elisabeth SOYÉ**

78 ~ **Pierre BRADIER** X 16.11.1779 Champfleury (10)

79 ~ **Françoise BRANDON**

80 ~ **Claude LALLEMENT** o 1749 + 26.11.1789 X 09.01.1769 Soudron (51)

81 ~ **Helene GALLOIS** o 29.10.1749 Soudron (51) + 26.06.1832 Soudron (51)

82 ~ **Claude REMY** o 1733 + 10.05.1797 X 11.01.1762 Soudron (51)

83 ~ **Marie REGNARD** o 1727 + 02.06.1793 Soudron (51)

84 ~ **Jean COLLET** o 1715 + 23.01.1765 Soudron (51) X 24.11.1749 Soudron (51)

85 ~ **Marie DELETTRE** o 07.06.1726 Vatry (51) + 23.12.1786

86 ~ **Claude CELLIER** X 24.11.1756 Soudron (51)

87 ~ **Catherine ADNET**

88 ~ **Louis BRISSON** o 19.08.1741 Normée (51) + 10.05.1781 X 07.01.1766 Ecury le Repos

89 ~ **Marie BRISSON** o 13.09.1737 Ecury le Repos + 15.05.1787

90 ~ **Jean GOBIN** o 1740 + 12.07.1815

91 ~ **Marie CHAMPION** o 26.04.1739 Sommesous + 01.10.1810 Sommesous

Génération 8

128++ ~ Pierre GARNESSON o 20.11.1700 Semoine (10) X 06.11.1725 Semoine (10)
129++ ~ Marie DOSNON
130++ ~ Jean MASSONNAT
131++ ~ Madeleine DOLS
132++ ~ Benoît PETIT o 1711 + 20.10.1762 Lenharée X 07.02.1735 Soudron (51)
133++ ~ Marie REMY o 1711 + 20.12.1779 Lenharée
134++ ~ Pierre MAILLOT o 14.06.1733 Normée (51) + 01.07.1780 X 28.11.1752 Euvy
135++ ~ Marie LEPAGE o 1729 + 04.06.1765
136 ~ Nicolas CADORET o 22.03.1699 + 04.01.1763 X 21.11.1729 Semoine (10)
137 ~ Helaine CARÜ + 09.04.1763
138 (128) ~ Pierre GARNESSON o 20.11.1700 Semoine (10) X 06.11.1725 Semoine (10)
139 (129) ~ Marie DOSNON
140 ~ Jean GOUJET o 1713 + 04.02.1772 X 21.11.1735 Champfleury (10)
141 ~ Marie VILLENEST
142 ~ Antoine DROUOT o 17.01.1720 Mailly le Camp (10) X 23.02.1751 Trouan le Petit (10)
143 ~ Marguerite CARAY
144 ~ Louis GOBIN X 23.01.1769 Champfleury (10)
145 ~ Marie GODOT
148 ~ Simon MARTIN o 1730 + 25.02.1797 Champfleury (10) X 25.06.1764 Champfleury (10)
149 ~ Marie BRADIER o 21.03.1744 Champfleury
150 ~ Jean PROST o 20.06.1741 X 07.11.1769 Champfleury (10)
151 ~ Marie LHEUREUX
152 ~ Nicolas BLANCHARD X 27.11.1748 Champfleury (10)
153 ~ Marguerite GODOT
154 ~ Claude SOYER X 25.11.1756 Champfleury
155 ~ Marguerite GOUJET + 07.03.1807
156 ~ Charles BRADIER X 22.09.1749 Champfleury
157 ~ Catherine SIMARD
158 ~ Claude BRANDON Salon (10)
159 ~ Anne BRADIER Salon (10)
160 ~ Claude LALLEMENT l'ancien o 1717 + 28.04.1801 Soudron (51) X 17.02.1739 Soudron (51)
161 ~ Marie CHAILLIAUT o 1721 + 29.07.1771
162 ~ Pierre GALLOIS o (e) 1702 + 05.02.1784 Soudron (51) X 27.01.1749 Soudron (51)
163 ~ Elisabeth CHAILLIAUT o 1718 + 08.11.1751 Soudron (51)
164 ~ Jean REMY o 1704 + 05.09.1770 Soudron (51) X 04.02.1732 Soudron (51)
165 ~ Marie HUBERT o 1703 + 01.10.1760 Soudron (51)
166 ~ Nicolas REGNARD X 14.02.1729 Soudron (51)
167 ~ Jeanne CELLIER o 1706 + 29.04.1739 Soudron (51)
168 ~ Jean COLLET
169 ~ Marguerite MORET o 1679 + 27.10.1754 Soudron (51)
170 ~ Joseph DELETTRE o 1683 + 18.03.1758 X

23.11.1719 Bussy Lettré (51)

171 ~ Magdeleine DOMBALLE o 21.09.1696 Vatry (51) + 01.04.1776 Vatry (51)
172 ~ Pierre CELLIER X 21.03.1695 Soudron (51)
173 ~ Marie HATAT o 1672 + 05.04.1755 Soudron (51)
174 ~ Pierre ADNET
175 ~ Anne MARY
176 ~ Antoine BRISSON o 02.03.1712 X 24.11.1734
177 ~ Marie MATHIEU o (e) 1712 + 28.01.1742
178 ~ Pierre BRISSON
179 ~ Jeanne MORTAS
180 ~ Jean GOBIN Sommesous
181 ~ Marie PRIEUR Sommesous
182 ~ Michel CHAMPION
183 ~ Geneviève HENRIET

Génération 9

256++ ~ Pierre GARNESSON X 14.11.1695 Semoine
257++ ~ Sébastienne GARNIER
258++ ~ Joseph DOSNON o 09.03.1675 Semoine (10) y + 16.04.1721, y X 15.11.1700
259++ ~ Anne CADORET o (e) 1672 Semoine (10) + 27.12.1724
264++ ~ Jacques PETIT o 1666 + 07.05.1739 Lenharrée
265++ ~ Catherine HEMARD o 1665 + 21.05.1768
266++ ~ Jean REMY X 27.02.1696 Soudron (51)
267++ ~ Marguerite HUBERT o 1668 + 30.09.1752
268++ ~ Jerome MAILLOT o 1681 + 12.12.1733
269++ ~ Marianne MARLÉ
270++ ~ Laurent LEPAGE o 1679 + 26.12.1759 Euvy X 09.02.1722 Euvy
271++ ~ Marie GARNESSON o 1698 + 04.04.1773 Euvy
272 ~ Jean CADORET X 18.11.1687 Semoine (10)
273 ~ Jeanne MERAT
274 ~ Benoist CARÜ + 1718 X 24.11.1687 Semoine (10)
275 ~ Etiennette CHARLOT + 1718
280 ~ Jean GOUJET
281 ~ Louise RADET
282 ~ Jean VILNET
284 ~ Philbert DROUOT X 22.11.1713 Mailly le Camp
285 ~ Françoise JACQUIER
286 ~ François CARÉ
287 ~ Marguerite MASSON
288 ~ Jean GOBIN X 08.11.1734 Champfleury (10)
289 ~ Marie MATHIEU
290 ~ François GODOT X 26.08.1737 Salon (10)
291 ~ Jeanne SIMARD
296 ~ Etienne MARTIN o 23.05.1698 Champfleury (10) X 25.11.1720 Champfleury (10)
297 ~ Anne PLOYÉ
298 ~ Pierre BRADIER o 1716 + 26.03.1795 Champfleury (10) X 29.05.1741 Salon (10)
299 ~ Jeanne BOULARD o 1712
300 ~ François PROT o 19.08.1708 Gourgançon (51) + 23.12.1761 X 28.01.1737 Gourgançon (51)
301 ~ Marie MATHELIER o 20.11.1716
302 ~ Jean LHEUREUX X 10.01.1725 Champfleury (10)
303 ~ Marie CRUCEY

304 ~ Pierre BLANCHARD X 29.04.1720 Salon (10)
305 ~ Nicole CRUCEY
306 ~ Jean GODOT X 07.02.1720 Salon (10)
307 ~ Marie PROT
308 ~ Joseph SOYER X 17.02.1727 Champfleury (10)
309 ~ Anne GOBIN
310 ~ Claude GOUGET X 14.02.1729 Salon (10)
311 ~ Marguerite PROT
312 ~ Jean BRADIER le jeune o 30.08.1685 Champfleury (10) + 29.03.1756 Champfleury (10) X 27.11.1690
313 ~ Marie RAMBUT o 13.12.1693 Champfleury (10) + 13.08.1740 Champfleury (10)
314 ~ Pierre SIMARD X 27.11.1725 Champfleury (10)
315 ~ Catherine PLOYÉ
318 ~ Pierre BRADIER
319 ~ Anne PLOYÉ
320 ~ Jean LALLEMENT X 01.1700 Soudron (51)
321 ~ Laurence CELIER o 1684 Soudron (51)
322 ~ Claude CHAILLIAUT + 01.07.1757 Soudron (51)
323 ~ Jeanne BRISSON o 1696 + 11.08.1760 Soudron
324 ~ Jean GALLOIS + 09.11.1751 Soudron (51) X 05.1701 Soudron (51)
325 ~ Catherine LESAGE o 1676 + 12.04.1751 Soudron
326 ~ Pierre CHAILLIAUT o 1690 + 30.01.1765 Soudron
327 ~ Anne GUERIN o 1687 + 09.03.1749
328 (266) ~ Jean REMY X 27.02.1696 Soudron (51)
329 (267) ~ Marguerite HUBERT o 1668 + 30.09.1752
330 ~ Pierre HUBERT o 1654 + 17.04.1744 Soudron (51)
331 ~ Marie CELLIEZ
332 ~ Pierre RENARD
333 ~ Jeanne CHALIOT
334 ~ Simon CELIER
335 ~ Marguerite HATAT
336 COLLET
340 ~ Pierre DELETTRE o 17.08.1644 Bussy Lettré (51) X 20.01.1681 Bussy Lettré (51)
341 ~ Jeanne CLEMENT
342 ~ Pasquier DOMBALLE
343 ~ Marie CLEMENT
352 ~ Quentin BRISSON o 10.1672 + 21.06.1742 X 19.02.1699 Plivot
353 ~ Marie de L' HOSPITAL o 1669 + 10.06.1741
360 ~ Jean GOBIN

Génération 10

512++ ~ Antoine GARNESON
514++ ~ Christophe GARNIER
515++ ~ Edmée TALON(?)
516++ ~ Claude DOSNON o (e) 1633 + 01.05.1683
517++ ~ Paquette HOURDAUX
518++ ~ Jacques CADORET + 1704 X 20.09.1667
519++ ~ Paquette PIGNON
530++ ~ Didier HEMARD
531++ ~ Jeanne GALLOIS
532++ ~ Etienne REMY
536++ ~ N MAILLOT
544 ~ Pierre QUADORET
545 ~ Jeanne GENTILER

546 ~ Nicolas MERAT
547 ~ Etienne MERAT
548 ~ Estienne QUARUT
549 ~ Perrette DAUBINAT
550 ~ Jean CHARLOT
551 ~ Marie TROULLIOT
576 ~ Benoist GOBIN
577 ~ Anne GOUGET
578 ~ Toussaint MATHIEU Viapres le Grand (10)
579 ~ Marie GRUYER Viapres le Grand (10)
580 ~ Jean GODOT X 08.11.1688 Champfleury (10)
581 ~ Marie BRAGUIER
582 ~ Pierre SIMARD
583 ~ Marguerite RADET
592 ~ Etienne MARTIN X 30.10.1695 Champfleury (10)
593 ~ Marguerite GOUGET
594 ~ Simon PLOYÉ X 05.06.1696 Salon (10)
595 ~ Anne AVIAT + 28.07.1718 Salon (10)
596 ~ Jean BRAGUIER X 03.11.1694 Champfleury (10)
597 ~ Marie SIMARD
598 ~ Ethienne BOULARD o 01.05.1688 Dampierre (10) X 23.11.1711 Dampierre (10)
599 ~ Anne DROUIN
600 ~ Jean PROT o 1668 + 26.12.1734 Gourgançon (51)
601 ~ Antoinette SIMONNOT o 1669 + 08.02.1742
602 ~ Pierre MATHELIER o 1668 + 24.11.1734 Gourgançon (51) X 1703
603 ~ Marie PAJOT o 1684 + 05.03.1734
604 ~ Jean LHEUREUX Champfleury (10)
605 ~ Anne BRAGUIER Champfleury (10)
606++ ~ Jean CRUCÉ X 06.11.1695 Champfleury (10)
607++ ~ Marie MANGIN
610 (606) ~ Jean CRUCÉ X 06.11.1695 Champfleury (10)
611 (607) ~ Marie MANGIN
612 ~ Nicolas GODOT
616 ~ Nicolas SOYÉ
617 ~ Louise GOUJET
618 ~ Benoist GOBIN
619 ~ Jeanne CHAMPION
620 ~ Claude GOUGET X 21.11.1704 Salon (10)
621 ~ Magdeleine COLIN
622 ~ Nicolas PROT
623 ~ Marie RAMBUT
624 ~ Simon BRAGUIER o 1651 + 15.01.1737 Champfleury (10) X 14.10.1684 Champfleury (10)
625 ~ Marie PROT + 17.09.1732 Champfleury (10)
626 ~ Laurent RAMBUT o 29.12.1666 Champfleury (10) y + 11.03.1754 , y X 27.11.1690
627 ~ Marie GOUGET o 21.07.1665 Champfleury (10)
628 ~ Denis SIMARD o 25.03.1672 Champfleury (10) + 11.03.1736
629 ~ Nicole GOUGET o 06.06.1668 Champfleury (10) + 18.04.1743
630 ~ Nicolas PLOYÉ o 28.09.1664 Champfleury (10) X 15.02.1694 Champfleury (10)
631 ~ Marie BERTON + 23.06.1720 Champfleury (10)
664 RENARD

680 ~ Pasquier DELETTRE + 08.08.1682 Bussy Lettré (51) X 25.07.1638 Bussy Lettré (51)
681 ~ Catherine HEMARD + 12.09.1685 Bussy Lettré
682++ ~ Jean CLEMENT
683++ ~ Jeanne PHLIZON
686 (682) ~ Jean CLEMENT
687 (683) ~ Jeanne PHLIZON
704 ~ Quentin BRISSON o 1635 Normée (51)
705 ~ Louise GALLOIS o 1635 + 30.11.1720 Soudron (51)
706 ~ Jean de L' HOSPITAL o 1626 + 13.06.1701 Plivot
707 ~ Marie CHABOUILLE o 1646 + 20.06.1701 Plivot

Génération 11

1 036++ ~ Claude CADORET
1 160 ~ Maurice GODOT
1 163 ~ Noée DARRAS
1 196 ~ Antoine BOULARD o 1657 + 11.01.1711
1 197 ~ Augustine BROBICHON
1 208 ~ Pierre LHEUREUX
1 210 ~ François BRAGUIER
1 248 ~ François BRAGUIER o 07.12.1623 Salon (10) + 26.03.1693 Champfleury (10)
1 249 ~ Etiennette PICQUET o 25.03.1632 Salon (10) + 06.03.1700 Champfleury (10)
1 250 ~ Toussaint PROT o 07.06.1628 Salon (10) + 20.12.1679 Salon (10)
1 251 ~ Lauence LOISELET + 18.07.1668
1 252 ~ Louis RAMBUT X 26.11.1663 Champfleury (10)
1 253 ~ Jeanne BARBIER
1 254++ ~ Nicolas GOUGET o 22.08.1639 Champfleury (10) + 24.04.1685 Champfleury (10)
1 255++ ~ Marguerite SOYÉ
1 256 ~ Nicolas SIMARD + 31.08.1718 Champfleury (10)
1 257 ~ Anne BARBIER 1648 + 05.02.1716 Champfleury
1 258 (1 254) ~ Nicolas GOUGET o 22.08.1639 Champfleury (10) + 24.04.1685 Champfleury (10)
1 259 (1 255) ~ Marguerite SOYÉ
1 260 ~ Simon PLOYÉ o 1638 + 1684
1 261 ~ Anne BARBIER o 1634
1 360 ~ Jean DELETTRE
1 362 ~ Nicolas HEMARD

Génération 12

2 392 ~ René BOULARD
2 393 ~ Marie BROCHEREUX
2 394 ~ Hubert BROBICHON
2 395 ~ Catherine JUONNET(YVONNET)
2 496 ~ Denis BRAGUIER
2 498 ~ Charles PICQUET
2 499 ~ Nicole GUILLEMOT
2 500 ~ Nicolas PROT + 05.03.1670 Salon (10)
2 501 ~ Perrette MONTILLOT + 18.03.1670 Salon (10)
2 504 ~ Simon RAMBUT + 13.01.1654 Champfleury (10)
2 505 ~ Perette BERNARD o 31.10.1612 Champfleury
2 506 ~ Jean BARBIER + 24.08.1674 Champfleury (10)
2 507 ~ Christine GUILLEMOT o 1613 + 03.10.1699 Champfleury (10)
2 508++ ~ Jean GOUGET + 02.02.1684 Champfleury (10)

2 509++ ~ Claude PICQUET o 1613 + 12.04.1693 Champfleury (10)
2 510++ ~ Laurent SOYÉ + 20.02.1703 Champfleury (10)
2 511++ ~ Edmée BECET + 15.03.1676 Champfleury (10)
2 512 ~ Jean SIMARD + 15.01.1679 Champfleury (10)
2 513 ~ Elisabeth BRAGUIER o 01.09.1624 Salon (10) + 01.01.1670 Champfleury (10)
2 514 ~ Lupien BARBIER + 12.06.1688 Champfleury (10)
2 515 ~ Elloise BRUCHÉ

Génération 13

4 996++ ~ Eloy PICQUET
5 002 ~ Toussaint MONTILLOT
5 003 ~ Christienne BRANDON
5 010 ~ Marcq BERNARD
5 012 ~ Claude BARBIER
5 016++ ~ Jehan GOUGET
5 018 (4 996) ~ Eloy PICQUET
5 026 ~ Thomas BRAGUIER o 1589 + 26.09.1669 Champfleury (10)

Génération 14

10 004 ~ André MONTILLOT
10 006 ~ Nicolas BRANDON X 1575 Champfleury (10)
10 007 ~ Jeanne SYMART X 1575 Champfleury (10)

Génération 15

20 012 ~ Jean BRANDON
20 014 ~ Louvet SYMART

La Champagne en 1844

MŒURS ET USAGES.

Il est peu d'habitants des anciennes provinces de la France sur le compte desquels son se soit plus égayé que des Champenois, dont l'imposante bonhomie a donné lieu à l'injurieux proverbe si victorieusement réfuté par Grosley, par l'abbé Herluison, par Salgues, et tout récemment par M. Thiérion père, qui a prouvé par des faits, que peu de provinces ont autant produit de grands hommes que la Champagne. On ne peut disconvenir toutefois qu'il est peu de provinciaux qui, sous certains rapports, prêtent plus à la plaisanterie. L'épithète seule de Champenois, prononcée dans toute autre province que dans la Champagne, fait naître le sourire sur les lèvres : qui ne connaît quelques anecdotes piquantes sur la prétendue simplicité d'esprit des Champenois ? Qui n'a pas entendu citer la bêtise des Châlonnais, la niaiserie des Rémois ? Dans les réunions d'artistes, dans les ateliers, voire même dans les salons, les Lorrains, les Bretons, les Poitevins, les Périgourdins sont tour à tour l'objet de plaisanteries généralement assez vraies et souvent des plus comiques ; mais s'il arrive un Champenois, c'est sur lui que tombent immédiatement tous les brocards ; comme il est loin d'avoir la répartie vive, il est rare qu'il donne de lui une meilleure opinion que celle que l'on en avait conçue, surtout s'il est entrepris par un Gascon ou par un Parisien. On ne doit pas en conclure cependant que le Champenois ait moins d'esprit que ses adversaires ; mais comme le fait observer Grosley, lorsque par hasard il a le malheur d'être sot, il l'est plus qu'un autre ; il l'est à perpétuité.

L'habitant des campagnes ne manque ni de bon sens ni de jugement ; mais communément il n'est pas doué d'une forte dose d'esprit naturel. Ignorant, et crédule à l'excès, il adopte comme des vérités les histoires les plus invraisemblables, les contes les plus absurdes ; et l'on peut dire aussi que, comparativement à quelques contrées de la France, la civilisation dans les communes rurales d'une partie de la Champagne est arriérée d'un demi-siècle. Insouciant, apathique, le paysan champenois est cependant capable d'une certaine énergie quand il s'agit de son intérêt, de défendre ou de faire respecter ses droits, dont il est très jaloux, et qu'il ne néglige jamais de faire valoir. Les laboureurs tiennent fortement à leurs habitudes et à la routine de leur art ; ils sont en général ennemis des innovations et de toute tentative d'amélioration (ce reproche ne peut toutefois s'adresser aux habitants de plusieurs communes du département de la Marne, où les nouvelles pratiques d'agriculture ont été généralement adoptées et couronnées par le plus brillant succès). Indifférent, sinon insensible à tout ce qui peut embellir et charmer l'existence, le paysan champenois n'a rien fait pour rendre sa demeure confortable. Et l'on peut dire, sans être taxé d'exagération, que dans toute

l'Europe, si ce n'est en Bretagne, en Pologne et en Irlande, il n'est aucune contrée où les habitations soient plus misérables que dans certaines parties de la Champagne. Les maisons, placées dans une situation souvent malsaine, n'y ont en général qu'un rez-de-chaussée ; Les chambres ni carrelées, ni planchées, reposent sur le sol qui n'est pas même battu comme l'aire d'une grange ; dans l'intérieur elles ne reçoivent le jour que par une petite croisée fixe, qui ne permet pas d'en renouveler l'air ni d'en dessécher le pavé, presque toujours humide ; les portes mal jointes n'opposent aucun obstacle à l'impétuosité du vent ni à la rigueur du froid pendant l'hiver. Le plus souvent la cour se trouve au-dessus du niveau de la maison, dont la porte est obstruée par des tas de fumier où l'on enfonce jusqu'à mi-jambe, et dont la fermentation charge l'air d'exhalaisons putrides, dont le moindre inconvénient est d'affecter désagréablement l'odorat.

L'amour de la justice, la probité, la foi dans les engagements sont les qualités distinctives des Champenois. Sans avoir un grand amour de l'ordre, ils aiment que chaque chose soit à la place et remplisse sa destination. Assez opiniâtres dans leurs desseins et dans leurs goûts, ils sont capables d'une certaine application ; mais ils ont la conception lente, difficile, et redoutent le travail continu. Quoique laborieux et économes, ils sont moins propres à acquérir qu'à conserver. Peu doués de talent d'observation, peu susceptibles d'invention, la routine exerce sur eux un empire assez étendu. D'autant plus pleins de confiance en eux qu'ils sont moins instruits, ils imaginent difficilement qu'il y ait de méthodes plus parfaites que celles qu'ils emploient, et tout ce qui tend à démontrer dans les arts industriels ou dans la pratique de l'agriculture leur infériorité, les chagrine et les humilie ; rien même n'égale leur joie, lorsque les essais tentés dans les vues de perfectionnements ne sont pas couronnés par le succès.

— Sans être doués d'une grande sensibilité, ils ont beaucoup de compassion pour les maux d'autrui et sont très charitables. Ils sont bon époux, fils respectueux et amis obligeants. Comme ils sont difficiles à émouvoir, que leurs passions sont violentes et de peu de durée, ils sont par conséquent ennemis peu dangereux, et c'est peut-être ce qui explique pourquoi dans tout le cours de la révolution, les réactions ont été accompagnées de moins d'excès dans la Champagne que dans toutes les autres parties de la France.

Reims, Châlons et Troyes sont les cités qui prêtent le plus aux observations qu'il est possible de faire sur le caractère des habitants. —A Reims, ville essentiellement manufacturière, les habitants sont intelligents, laborieux, actifs, entièrement occupés des diffé-

rents travaux des fabriques. Ils se livrent au commerce avec une grande activité, et n'ont entre eux qu'une sorte de rivalité, celle de mieux faire, la plus capable d'exciter l'émulation. En cela, ils l'emportent de beaucoup sur les habitants de Troyes et de Châlons. La classe du peuple et les ouvriers sont aussi en général moins ignorants que dans ces deux dernières villes, et leur intelligence est plus développée ; ce qu'on peut attribuer à la diversité des occupations industrielles, qui obligent les ouvriers et les enfants de passer fréquemment d'un atelier dans un autre pour y exercer une industrie nouvelle, quand les chances du commerce forcent d'abandonner tel ou tel genre de fabrication.

A Troyes, le peuple, sans être actif, est laborieux ; sans posséder une intelligence supérieure, il est propre à réussir dans tout ce qui ne demande pas une trop grande application. En général il n'est pas ennemi de l'instruction, et on trouve peu d'ouvriers qui ne fassent au moins apprendre à lire, à écrire et à compter à leurs enfants ; mais là se borne à peu près tout leur savoir ; ce qui ne les empêche pas d'avoir eux-mêmes une assez bonne opinion ?

On voit, par ce qui précède, que le Champenois possède plusieurs qualités, qui compensent jusqu'à un certain point quelques-uns de ses défauts. S'il n'a pas la brusque franchise du Bourguignon, il est aussi moins enclin à la colère ; s'il est moins fin que le Normand, il est de meilleure foi ; s'il possède moins d'esprit que le Parisien, il est aussi ami plus sincère ; s'il est moins franc que le Picard, il est aussi moins entêté ; s'il a moins d'imagination que le Provençal, il n'en a pas la brutalité ; enfin, s'il a moins de gaieté que le Languedocien, il est d'un caractère beaucoup plus facile à vivre. En réalité, le Champenois est un être à part, un type original, qui, a un grand fonds de bonté naïve joint une certaine innocence, qu'injustement on a confondue avec la bêtise.

D'après A.GIRAULT DE SAINT FARGEAU

En 1844, l'éditeur Gustave Havard commençait la publication du « Dictionnaire géographique industriel et commercial de toutes les communes de France et plus de 20000 hameaux en dépendant » par A.Girault de Saint- Fargeau

Yolande PAYEN-MASSEY (A1457)

A

Mariages d'Aubois dans l'Yonne

Relevé par Denis BIGOT - A. 1786

Commune de SOUCY

8.06.1751 de Jacques DENIS fs de Antoine et Jeanne RAT de Bourdenay avec Magdeleine FOIN Veuve de Jean LEBRUN

20.11.1764 de François ROUSSEAU fs de Edme et Marie Anne DUJEU de la paroisse de Rigny le Ferron avec Marie QUATRE fa de Etienne et Marie MAGÉ.

20.01.1767 de Louis Joseph ROUSSEAU fs de Edme et Marie Anne DUJEU de Rigny le Ferron avec Marie Anne POULETTE fa de Etienne et Marie Anne JACQUIN.

Commune de SERBONNES

26.06.1764 de Edme ROBLOT fs de Etienne et Anne GADON avec Laurence LAUXERROIS fa de Edme et Marthe DUPONT de la paroisse de Avant les Marcilly

Paroisse de Les CLERIMOIS

17.01.1792 de Hubert DAMIEN fs de Marin et Marie PETOLT de Voisines, Yonne avec Marie Victoire LAMBERT fa de Jean et Marie Jeanne GOLVIN de St Benoit.

Commune de FONTAINE LA GAILLARDE

13.07.1677 de Claude ALLIN avec Marie FROMONT fa de † Barthelemy et † Félix BOUSSETH de la paroisse de Pouy s/ Vanne.

5.06.1674 de Jean MIGNOT de Vulaines avec Marie NALET fa de † Pierre et Savinienne ROUSSEAU.

B

BMS

DOMPAIRE - Vorges

Relevé par Jacques RAPENNE - A. 742

CHAPELAIN Didier de Rouvre sur Aube, diocèse de Langres o ca 1701

† 26.02.1765 y x 18.11.1726 y avec LORY Madeleine Veuve de cette paroisse (y)

d'où - Nicolas o 6.03.1729 y † 14.05.1757 y 28 ans maitre hautes et basses œuvres

Joseph o 15.07.1732 y et Jean François o 5.06.1734 y.

G

QUESTIONS

RAPPEL : Merci de respecter les consignes suivantes :

- **UNE SEULE QUESTION PAR FEUILLE 21X29,7**
- **ÉCRIVEZ AU RECTO SEULEMENT**
- **PATRONYMES EN LETTRES CAPITALES**
- **INDIQUEZ VOS NOM, PRÉNOM, ADRESSE ET NUMÉRO D'ADHÉRENT SUR CHAQUE QUESTION**

Donnez le maximum de renseignements susceptibles d'aider la recherche : type d'acte, dates les plus précises possibles, paroisse ou commune, etc...

ABRÉVIATIONS GÉNÉALOGIQUES COURANTES

naissance	°	avant 1750.....	/1750	père.....	P
baptême	b	après 1750	1750/	mère	M
mariage	x	douteux	?	filleul (e).....	fl
contrat de mariage	Cm	environ (date) (circa)	ca	parrain	p
divorce) (fils	fs	marraine	m
décès	+	filie (filia)	fa	témoin	t
nom/prénoms inconnus	N...	veuve (vidua)	va	testament	test

y : au même lieu que celui cité auparavant. Exemple : Payns 16/2/1710, y + 30/3/1768, y x 4/6/1736.

04.229 ADAM/ECLACHE ? (10) Rech dates et lieux de ° et x de Jacques ADAM + 18/06/1694 DROUPT STE MARIE et de Catherine ECLACHE ? + 09/03/1689 DROUPT STE MARIE d'où un fs Jacques ° ca 1674 + 09/05/1737 DROUPT STE MARIE x Barbe PUTAT + 20/06/1713 xx 08/01/1714 DROUPT STE MARIE avec Anne GIBERT.

Michel HERLUISSON (A 2078)

04.230 BAILLY / CHARLES (10) rech date et lieu x et asc de Nicolas BAILLY et de Jeanne CHARLES d'où BAILLY Marie Jeanne x 13/02/1792 TROYES ST JEAN à BERTHIER Edme

Elisabeth JAILLANT BOUCHE (A 1214)

04.231 BARROIS/THIEBAUT rech dates et lieux ° + et asc de Edme BARROIS région SAINTE MAURE + avant 02/1685 recherche infructueuse dans ce lieu x y 13/11/1663 à Françoise THIEBAUT (fa de Henry et Marie FEUGEY) + y 03/03/1693 sans âge xx y Pierre RIVIERE le 12/02/1685 veuf de Etiennette ROSAY

Jocelyne THIERRY-GUERINOT (A 1836)

04.232 BERGER (10) rech asc Elisabeth BERGER x ? à Nicolas GANE d'où une fa Jeanne ° 19/03/1769 et x 02/12/1794 à FINOT Louis à ROUILLY SAINT LOUP (10)

Elisabeth JAILLANT BOUCHE (A 1214)

04.233 BERTHIER/COMPTE (10) rech x et asc de Edme BERTHIER x Catherine COMPTE d'où Edme BERTHIER x 21/11/1724 à TROYES ST AVENTIN avec Nicolle VARLET

Elisabeth JAILLANT BOUCHE (A 1214)

04.234 BEZIN (AIN) / FEVRE : Rech date et lieu du x entre BEZIN (AIN) Jacques ° le 22/03/1771 à VILLACERF, + le 12/07/1814 à PONT STE MARIE (était sabotier à Pont Hubert) avec FEVRE Anne + le 23/11/1844 (73 ans) À PONT STE MARIE (pas de filiation dans l'acte de décès).

J. CLEMENT (A 2139)

04.235 BEZIN/FEVRE Rech asc date et lieu de ° de FEVRE Anne + le 23/11/1844 (73 ans) à PONT STE MARIE x avec BEZIN Jacques pas de filiation dans l'acte de décès ;

J. CLEMENT (A 2139)

04.236 BORDIER/LARGE rech x ca 1737 à Estissac de BORDIER Edmé + 28/06/1783 Estissac et LARGE Jacqueline + 01/04/1778 à Estissac

Ginette DENISET (A 1934)

04.237 BRUNET/COLLET (10) rech ° ca 1750 BAR SUR SEINE, x et + et asc de Louis BRUNET fs de Charles et de Marie DE LA VERGNE x à Marguerite COLLET

Colette THOMMELIN-PROMPT (A 1543)

04.238 CAPRON/QUEIMARD rech date x CAPRON Nicolas x QUEIMARD Anne Catherine fs de CAPRON François Joseph chirurgien x BRISSART Jeanne x ARCIS SUR AUBE (10) le 17/02/1738.

Josette VOLPI (A 2120)

04.239 CHANDELIER/PARIGOT (10) rech CM TROYES 1698 de François CHANDELIER de SANCEY (+ St Julien 17/09/1717) et de Anne PARIGOT

Serge GUENERON (A 342)

04.240 COFFINET cherch asc ° ca 1665 de Françoise COFFINET x 18/07/1690 TROYES ST NICOLAS à Etienne FOUCHE

F.SAINTON (A 816)

04.241 COLLET/BRUNET (10) rech ° ca 1755 JULLY LE CHATEL, x et + et asc de Marguerite COLLET fa de Nicolas COLLET et de Marie CARRON x à BRUNET Louis.

Colette THOMMELIN-PROMPT (A 1543)

04.242 CREVOT/LONCLE rech Aube, Yonne ° asc x du couple Nicolas LORNET = LONCLE et Marie Anné CREVOT dont Nicolas (x 08/07/1743 AUXON avec Catherine BEGAT fa Edme et de Edmée RABY)

Marie France LABREVOIS (A 2029)

04.243 DAUPHIN / CHAMPENOIS (10-51) rech date et lieu + Nicolas Guillaume DAUPHIN + après 1846, ° 19/12/1817 aux ESSARTS LE VICOMTE (51) x à Angélique Geneviève CHAMPENOIS + 27/12/1846 à NESLE LA REPOSTE

Pascal BARON (A 1569)

04.244 DAUPHIN/CLEMENT rech ° x + de DAUPHIN Nicolas (avant 1682) et CLEMENT Jehannette ont vécu à MACEY ont eu plusieurs enfants dont Edme 21/05/1617 et Anne 27/07/1615 l'épouse et veuve a réglé 45 sels de taille en 1682

Serge LACAVER (A 1570)

04.245 DEFERT/MANGEON rech x ca 1650 à Soligny Les Etangs de DEFERT François Antoine + 26/04/1676 et MANGEON Benoiste + 09/01/1700

Ginette DENISET (A 1934)

04.246 DESGUERROIS rech parents de Marie DESGUERROIS elle + 16/02/1683 x ARCIS SUR AUBE (10) 10/02/1670 à PRIEUR Edmé

Josette VOLPI (A 2120)

04.247 DUHAMEL/GRANJON rech date et lieux de ° et + de l'épouse pour le couple DUHAMEL Edme et GRANJON (GRANDJON) Françoise. Ils se sont mariés le 28/01/1737 à ST MAURICE AUX RICHES HOMMES (89) où le mari est mort le 20/10/1738. L'épouse s'est remariée à PANIN Louis le 11/01/1740 à BOURDENAY (10) Elle est la fille de Nicolas et de MOUZARD Jeanne (+30/01/1742 à BOURDENAY)

Serge LACAVER (A 1570)

04.248 DUPIN/JACQUEMIER rech Aube, Yonne ° + asc x du couple Anne DUPIN et Edme JACQUEMIER dont Jacques (x 17/01/1758 AUXON à Reine CUISIN)

Marie France LABREVOIS (A 2029)

04.249 DUPONT (10) Ch ° et asc DUPONT Laurent vers 1745 peut-être à AVANT LES MARCILLY ou à RIGNY LE FERRON

René ARGENTIN (A 2111)

04.250 FAVIN Cherch ° ca 1745/50 SOLIGNY ou BOUY (10) de Pierre FAVIN fs de Pierre Vincent FAVIN et Marie BOYARD x 14/06/1745 SOLIGNY

Denis BIGOT (A 1786)

04.251 FINOT / LAMBERT (10) rech date et lieu x et asc de Joseph FINOT, chirurgien à MONTCEAUX x avec Margue-

rite LAMBERT d'où un fs Louis x à Jeanne BRUNOT le 29/01/1731 à VILLEMoyenne (10)

Elisabeth JAILLANT BOUCHE (A 1214)

04.252 FROMONOT /MAREST /LAURENT Je recherche tous renseignements sur Jean Antoine FROMONOT, archer de la monnaie emprisonné à la Bastille le 6 juin 1758 sur ordre contresigné Saint-Florentin, accusé par Rodier de propos contre le Dauphin lors de l'attentat de Damiens (Robert François) en 1757 qui frappa Louis XV avec un canif et fut écartelé. Transféré à Bicêtre le 1^{er} novembre 1758 sur ordre contresigné Saint-Florentin, libéré le 25 mars 1759 avec un exil à Toulouse et rappelé le 2 novembre 1760.

Le 12 avril 1761 naît à Versailles Marie Geneviève, fille de Jean Antoine FROMONOT ancien officier de la prévôté des monnaies et de Louise Philiberte MAREST.

Marie Geneviève FROMONOT épouse le 19 septembre 1782 à Versailles ? Rémi LAURENT chef d'escadron en cessation d'activité le 22 décembre 1795 et décédé le 29 août 1820 à Nogent Sur Seine ?. Par la suite elle reçoit une pension de 450 F comme veuve de militaire elle est alors domiciliée à Nogent Sur Seine (crédit de l'année 1828).

Je recherche les ascendants de Jean Antoine FROMONOT, son mariage (date et lieu) avec Louise Philiberte MAREST.

Je recherche aussi le lieu de mariage de Rémi LAURENT avec Marie Geneviève FROMONOT, la date et le lieu de naissance de Rémi LAURENT et le lieu de son décès puis la date et le lieu de décès de Marie Geneviève FROMONOT.

Pascal FROMONOT (A 1642)

04.253 Je voudrais savoir enfin : Qu'est ce qu'un archer de la monnaie et un officier de la prévôté des monnaies ? Qui est ce Saint-Florentin et ce Rodier ?

Pascal FROMONOT (A 1642)

04.254 FOUCHE cherch asc ° + de Etienne FOUCHE peintre à TROYES et son x ca 1635 à Marie BOULLERAT à ST NIZIER à TROYES ? et ° de leur fils Etienne.

F.SAINTON (A 816)

04.255 GAMBELIN ch asc ° de Antoinette GAMBELIN x 15/01/1673 à PLANTY à Loup MISELLE y + 1687

F.SAINTON (A 816)

04.256 GAMICHON / THEVENY (ou THEVENIN) (10) rech dates et lieux de ° de Nicolas GAMICHON + 28/12/1694 STE SYRE et de Marie THEVENY ou THEVENIN + 11/04/1731 STE SYRE x 26/06/1673 PLANCY L'ABBAYE d'où une fa Françoise ° 18/01/1682 STE SYRE x 18/02/1716 DSM à Vincent GALERNE.

Michel HERLUISON (A 2078)

04.257 GIBERT / JEANSEINE (10) Rech dates et lieux de ° x + de Edmond GIBERT et de Anne JEANSEINE d'où une fa Anne ° ca 1683 + 04/04/1722 DROUPT STE MARIE x 08/01/1714 DROUPT STE MARIE avec Jacques ADAM

Michel HERLUISON (A 2078)

04.258 GRANDJON/DUBOIS rech région Trainel Trancault Bouy Orvin ° et + du couple GRANDJON Edme et DUBOIS Marguerite. Ils se sont mariés à Trancault le 30/08/1654 ont eu plusieurs enfants dont un fils Nicolas marié à MOUZAR Jeanne de St Maurice aux Riches Hommes (89) dernier lieu où ?

Serge LACAVER (A 1570)

04.259 GUIMOT Cherch + à partir de 1813 à SAVIERES (10) de Vincent GUIMOT et son épouse Anne HATOT dont un fs Joseph Savinien x 11/03/1813 SAVIERES

Denis BIGOT (A 1786)

04.260 JACQUINOT/BRICARD (10) rech x ca 1725 de Louis JACQUINOT notaire à St Jean de Bonneval (10) et de

Marie BRICARD

Serge GUENERON (A 342)

04.261 JOLY rech asc ° + de Jacquin JOLY marchand à MERY (10) et son x Catherine d'où Louis avocat au parlement et Bailly d'Arcis (10) y x 1683 Marie PIOT y ° 1666 et + 1707

F. SAINTON (A 816)

04.262 LEVESQUE ch asc ° de Nicolas LEVESQUE procureur fiscal au duché d'AUMONT x 1673 ROUILLY ST LOUP à Jeanne GUILLER ou GUILLAUME ° y + 02/07/1683

F.SAINTON (A 816)

04.263 MANCHIN/SEURAT rech dates et lieux ° et asc du couple Martin MANCHIN + SAINTE MAURE av 1700 x y 21/11/1662 à Anne SEURAT ° ca 1632 + y 07/08/1727 (95ans)

Jocelyne THIERRY-GUERINOT (A 1836)

04.264 MONTEL/GADRON (GAUDRON) rech Yonne, Aube asc ° + x vers 1732 de François MOUTET = MONTEL et de Edmée GADRON (GAUDRON) dont François ° 31/05/1733 à AUXON x 12/01/1767 AUXON LORNET = LONCLE Françoise 2x) 27/05/1794 AUXON Anne ROBIN)

Marie France LABREVOIS (A 2029)

04.265 MOUZARD (MOZARD)/SILLIAUX rech ° x + de l'époux pour le couple MOUZAR Jean et SILLIAUX Claudine ont vécu limites Aube Yonne Seine et Marne avant de s'établir à St Maurice aux Riches Hommes (89) où l'épouse est + le 17/09/1701 et où plusieurs enfants non nés à St Maurice se sont mariés entre 1711 et 1723. Le décès de l'époux semble antérieur à 1691.

Serge LACAVE (A 1570)

04.266 NINET/ BONNODET (10) rech ° Jean NINET + 29/10/1792 MONTMORENCY BEAUFORT (10) x 18/11/1751 y à BONNODET Leger ° ca 1721 + 20/06/1795

Jean Marie RICHARD (A 2189)

04.267 PALSON (PERSON) Cherch + 1760/1769 sur TRAINEL (10) de Louise Marguerite PALSON (PERSON) épouse d'Edme FAVIN x 08/01/1760 TRAINEL ST GERVAIS lui xx 03/12/1768 GUMERY

Denis BIGOT (A 1786)

04.268 PENON/GERARD rech ° x + du couple PENON Hilaire (père) et GERARD Martine. Le couple manouvriers habitait entre 1675 et 1702 à GUMERY où leur fils (Hilaire est né le 05/10/1675 lequel s'est marié à LAILLY (89) le 21/02/1702 à PARISOT Barbe à cette date le père était + et la mère vivante.

Serge LACAVE (A 1570)

04.269 PICARDAT Cherch + à partir 1813 à SAVIERES (10) de Jean Jacques PICARDAT et son épouse Marie Syre THOMASSIN dont une fille Marie Elisabeth x 11/03/1813 à SAVIERES

Denis BIGOT (A 1786)

04.270 PICHON (10-51) rech date et lieu + Fernand Louis Nume Pampilius PICHON ° 02/06/1885 CHAVANGES x 07/02/1910 y avec NINET Aimée ° 21/08/1891 ST LEGER SOUS MARGERIE (10) + 17/04/1978 EPERNAY (51)

Jean Marie RICHARD (A 2189)

04.271 PICHON (10) recher asc de François PICHON ° ca 1695 + 16/07/1774 BALIGNICOURT (10) x 03/04/1731 JASSEINES (10) avec GIRARDOT Charlotte ° ca 1706 + 14/10/1772 BALIGNICOURT (10)

Jean Marie RICHARD (A 2189)

04.272 PILLIER/POULET rech ° x + de PILLIER Jean et POULET Jeanne ont vécu à MACEY où leurs fils Alexandre

s'est marié à BICHAT Françoise le 06/05/1648 et Michel s'est marié à FORJEOT Edmée le ?

Serge LACAVE (A 1570)

04.273 PRIEUR rech parents et date de x fs PRIEUR Edmé + 14/01/1714 x 10/02/1670 ARCIS SUR AUBE (10) à Marie DESGUERROIS

Josette VOLPI (A 2120)

04.274 PRIEUR/COUVILLON rech ° ca 1700 St Liebault PRIEUR Charles fs de Charles et Jeanne CASSARD x 19/02/1730 à St Liébault avec COUVILLON Jeanne

Ginette DENISET (A 1934)

04.275 RIVIERE/ROSAY rech dates et lieux ° x et asc du couple Pierre RIVIERE + SAINTE MAURE 13/2/1713 (87 ans) x av ou ca 1658 à Etiennette ROSAY + y 02/10/1684 (50 ans) x x y époux le 12/02/1685 à Françoise THIEBAUT veuve de Edme BARROIS

Jocelyne THIERRY-GUERINOT (A 1836)

04.276 THOMAS / ROUGEAUD (10) Rech dates et lieux de ° et x de Jacques THOMAS + 30/11/1688 DROUPT STE MARIE et de Thomasse ROUGEAUD + 08/04/1705 DROUPT STE MARIE d'où un fs Nicolas ° 24/02/1681 DROUPT STE MARIE yx 13/10/1704 avec Anne FROMANT

Michel HERLUISON (A 2078)

04.277 TISSERAND Cherch + avant 1798 de Jean TISSRAND mari d'Anne ANDOUILLET + 1808 TRAINEL fs d'Antoine et Marie BRADEFERT dont un fs Nicolas x 27/06/1797 (9 messidor an 5) à TRAINEL ST GERVAIS mention père décédé

Denis BIGOT (A 1786)

04.278 TRUELLE/BORDIER rech ° TRUELLE Marie Edmée fa de Jacques et Catherine DUMANCHIN + à Estissac le 12 Brumaire an 12 x à Estissac Thuisy 16/10/1758 avec BORDIER Edmé

Ginette DENISET (A 1934)

04.279 VARLET (10) rech x et asc de Pierre VARLET et ?? d'où Nicolle VARLET x 21/11/1724 TROYES ST AVENTIN à Edme BERTHIER

Elisabeth JAILLANT-BOUCHE (A 1214)

Frédérique BALLERAY (A 1507)

RÉPONSES

RAPPEL : Merci de respecter les consignes suivantes :

- UNE SEULE QUESTION PAR FEUILLE 21X29,7
- ÉCRIVEZ AU RECTO SEULEMENT
- PATRONYMES EN LETTRES CAPITALES
- RAPPELEZ L'INTITULÉ (NUMERO ET NOM) DE LA QUESTION À LAQUELLE VOUS RÉPONDEZ
- INDIQUEZ VOS NOM, PRÉNOM ET NUMÉRO D'ADHÉRENT SUR CHAQUE RÉPONSE

04.233 BERTHIER Edme x ?

BERTHIER Edme vigneron à TROYES ST AVENTIN
° 1667, + 18/07/1727 TROYES ST AVENTIN, x 1701-1702 ? Avec

CONTE Catherine ° 07/01/1668 TROYES ST JEAN x 22/11/1689 TROYES avec BOULAT Nicolas + 27/09/1708 TROYES ST AVENTIN

xx15/06/1711 TROYES ST AVENTIN, FOULOT Jeanne ° 1671, x 25/11/1697 TROYES à Pierre VARLET

BERTHIER Edme ° 23/11/1702 TROYES ST AVENTIN fs Catherine COMTE, x 21/11/1724 TROYES ST AVENTIN à **VARLET Nicole**, ° 02/09/1698 TROYES ST AVENTIN

BERTIER Antoine ° 14/09/1704 TROYES ST AVENTIN

BERTHIER Jacques ° 02/04/1707 TROYES ST AVENTIN

BOULAT Nicolas X 22/11/1689 TROYES ST JEAN + 10/10/1700 TROYES ST JEAN (30ans)

CONTE Catherine ° 07/01/1668 TROYES ST JEAN x 22/11/1689 TROYES ST JEAN

BOULAT Claude ° 02/10/1690 TROYES ST JEAN

CGAUBE Yves CHICOT

04.237 BRUNET/COLLET (10)

BRUNET Edme, ° 1679, x 08/02/1706 BAR SUR SEINE (27 ans), épouse

MILLON Anne, ° 1686, (20 ans)

BRUNET Charles ° 20/09/1722 BAR SUR SEINE, yx 13/10/1751, y+ 25/04/1806, épouse

BRULEE Marie (BRUSLE), ° 11/02/1719 TROYES STE MADELEINE, (30 ans), + 17/11/1778 BAR SUR SEINE

BRUNET Louis ° 23/01/1752 BAR SUR SEINE, yx 25/01/1776, y+ 04/02/1810, épouse

COLLET Marguerite, ° 10/08/1754 JULLY SUR SARCE, + 15/05/1843 BAR SUR SEINE

BRUNET Gabriel, ° 27/12/1752 BAR SUR SEINE

BRUNET Jacques, ° 02/04/1754 BAR SUR SEINE

BRUNET Claudine, ° 09/06/1756 BAR SUR SEINE

BRUNET Anne Didière, ° 21/02/1758 BAR SUR

SEINE

Yves CHICOT CGAUBE

04.221 CHANDELIER/DE NOEL

Jean l'ainé + 27/06/1765 à VERRIERES, hameau de BUCHERES, présence de sa veuve, de Jean, Pierre et Jullien CHANDELIER ses fils ; de Nicolas JACQUART et François MONQUIGNON ses gendres.

DE NOEL Jeanne + le 13/12/1743 à VERRIERES

Enfants CHANDELIER ° à VERRIERES

Pierre ° 07/01/1721

Jullien ° 30/08/1722

Jeanne ° 30/04/1724

Marie ° 08/05/1726 + 02/10/1783 y

Elisabeth (fille de Elisabeth BERTHELIN) ° 22/04/1759 y

Michel BAZIN (A 2042)

04.241 COLLET/BRUNET (10)

COLLET Claude Charron à Fouchères, ° 1689, x 23/10/1708 MONTIERAMEY

+ 29/01/1766 FOUCHERES 77 ans, épouse

SALOMON Edmée, ° 06/02/1687 MONTIERAMEY, + 07/01/1768 FOUCHERES 80 ans

COLLET Nicolas, ° 1711 ?, x 25/02/1737 JULLY SUR SARCE, x 04/08/1749 BAR SUR SEINE, y+ 01/05/1782, épouse en 1^{ère} noce

ROYER Edmée, ° 03/07/1717 JULLY SUR SARCE, Y + 12/10/1745

COLLET Nicolas, ° 09/02/1739 JULLY SUR SARCE

COLLET Jeanne, ° 01/12/1740 JULLY SUR SARCE

COLLET François, ° 12/06/1742 JULLY SUR SARCE

COLLET Marie Jeanne, ° 21/05/1744 JULLY SUR SARCE

épouse en 2^{ème} noce

LUCRON Marie, ° 16/08/1722 BAR SUR SEINE, yx 04/08/1749, y+ 02/03/1779

COLLET Anne ° 24/12/1750 JULLY SUR SARCE

COLLET Etienne ° 09/06/1752 JULLY SUR SARCE

COLLET François ° 09/06/1752 jumeaux JULLY SUR SARCE

COLLET Marguerite ° 10/08/1754 JULLY SUR SARCE, x 25/01/1776 BAR SUR SEINE, y +

15/05/1843, époux **BRUNET Louis**, ° 23/01/1752 BAR SUR SEINE, y/+ 04/02/1810

COLLET Marie Jeanne, ° 20/08/1761 JULLY SUR SARCE, y + 25/09/1761

Yves CHICOT CGAUBE

04-138 DARCE/GAUTHIER

Remarque préliminaire : La lettre M signifie Maraye-en-Othe. La numérotation utilisée est celle de Sosa-Stradonitz.

1- Jean DARCE, ° M 13/05/1715, + ?, x Bercey-en-Othe 10/07/1741 avec Edmée GAUTHIER

2- Jacques DARCE, de la paroisse de Saint-Phal, ° ?, + ?, x M 21/11/1707

3- Marie NIEPSOT ° M 24/06/1684, + ?

4-Jacques DARCE, ° Ca 1644, + ?, x M 28/11/1673

5- Edmée LAGOGUEY, b M 10/03/1654, + ?

6- Edmé NIEPSOT, b M 06/06/1655, + M 17/05/1723, x M 01/07/1680

7- Anne CHOLLET, ° M 29/07/1663, + 22/12/1732

8- François DARCE, ° ?, + (1643-1650), x M 03/06/1629

9- Anne HANRIO (HENRIOT), ° Ca 1602, (+) M 16/10/1674

10- Edme LAGOGUEY, ° Ca 1622, + M 24/12/1696, x Ca 1648

11- Andrée FEUGEY (FEUGÉ), ° Ca 1629, (+) M 09/09/1689

12- Edme NIEPSOT, b M 04/10/1628, (+) M 28/01/1692, x M 05/05/1647

13- Hélène ARNOULT, ° ?, (+) M 19/07/1660

14- David CHOLLET, ° Ca 1607, (+) M 04/07/1680, M 20/02/1662

15- Sirette CLÉRAULT, ° (1626-1630), (+) M 26/01/1686

16- Nicolas DARCE. lieutenant à SORMERY (89)

17- Edmée MOSSOT

18- Jacques HANRIOT, praticien

19- Edmée MACHEFERT

20- Nicolas LAGOGUEY (GOGUEY), ° ?, (+) M 27/02/1663

21- Magdeleine MOSDIER, ° Ca 1595, (+) M 12/08/1658

24- Hubert NIEPSOT

25- Jeanne ENFUMEY (LENFUME, ENFUME), ° ?, (+) M 23/05/1654

26- François ARNOULT

27- Sara CHARLES

28- Jean CHOLLET

30- Edme CLÉRAULT, ° ?, (+) M 07/04/1663

31- Edmée FRICAUT

40- Nicolas LAGOGUEY

Le couple 4-5 Jacques DARCE/Edmée LAGOGUEY semble avoir résidé à CHAMOY et à SAINT PHAL. Il n'y a aucune mention de leur décès à MARAYE. Ce couple a eu au moins quatre enfants nés probablement à CHAMOY et (ou) SAINT PHAL, mariés tous les quatre à MARAYE.

Le couple 2-3 Jacques DARCE/Marie NIEPSOT a probablement quitté MARAYE après 1722.

Tous les renseignements ci-dessus sont donnés sous réserve de vérifications.

Toutes les informations concernant les familles DARCE me sont fort utiles pour compléter mes fiches.

J. MOUILLEFARINE (A 130)

04.202 GERBAUT/LAUXERROIS

Edme GERBAULT mon sosa 514 par son 2^{ème} x 10/07/1742 à SOLIGNY (10) avec Marie PARISOT de son 1^{er} x avec Anne SOUCHET j'ai trouvé un autre enfant Jean x 18/07/1758 à SAINT MARTIN SUR OREUSE (89) à Marie Marguerite DAUVERT mention domicilié à SOLIGNY, père décédé.

Edme GERBAUX

x 24/02/1727 ST MARTIN S/OREUSE (89) à Anne SOUCHET de PASSY (89) fa de + Louis et + Jeanne COMPEROT

fils de Edme GERBEAUX + ap 1727, x 26/06/1702 ST MARTIN S/ OREUSE (89) avec NOTTET Marie fa de + Michel et Liesse COTIAS, + av 1715, xx 05/02/1715 ST MARTIN S/ OREUSE (89), MACON Marie. Fs de + Claude et Magdeleine JACQUELIN de la CHAPELLE S/OREUSE

Denis BIGOT (A 1786)

04.279 VARLET

VARLET Pierre, +/1697, épouse, BICHAT Jeanne

VARLET Pierre vigneron à Troyes St Aventin, ° 1672, y x 25/11/1697, y + 24/05/1705, épouse

FOULOT Jeanne, ° 1671, x 15/06/1711 TROYES ST AVENTIN à BERTHIER Edme

VARLET Nicole, ° 02/09/1698 TROYES ST AVENTIN, y x 21/11/1724, époux BERTHIER Edme, ° 23/12/1702 TROYES ST AVENTIN.

BERTHIER Edme, ° 15/06/1726 TROYES ST AVENTIN

BERTHIER Jeanne, ° 10/10/1728 TROYES ST AVENTIN

CGAUBE Yves CHICOT

04-214 MAROT (10)

Marie MAROT, o le 12/10/1664 Montgueux et + le 30/8/1722 Montgueux.

x le 20/7/1689 Montgueux avec

Claude MENERET, o le 10/8/1669 Montgueux et + le 6/8/1736 Montgueux.

04-216 MENERET/MASSEY (10)

Antoine MENERET, o le 12/5/1705 Montgueux.

Thierry MONDAN (A 2119)

REPONSE SUITE HORS SERIE

QUARTIERS NADINE BAILLEAU

188 - Jean PAYN, x 21/09/1761 MONTCEAUX LES VAUDES

189 - Marguerite DEREIMS

376 - Edme PAYN, x 26/01/1733 ISLE AUMONT

377 - Marguerite BOURGUIGNAT

378 - Edme DE RHEIMS veuf Edmée COURTOIS, x 22/02/1740 VILLY LE MARECHAL

379 - Marie MILARD

752 – Martin PAYN proc. Fisc. De MOUSSEY
753 – Edmée CHENTRY
754 – Edme BOURGUIGNAT
755 – Marguerite GANNE
756 – Thomas DERAÏNS, x 10/11/1687 MONTCEAUX
LES VAUDES
757 – Louise DOUSSOT
758 – François MILARD, x 04/06/1703 ISLE AUMONT
759 – Anne COTOTE

1512 – Simon DERAÏNS
1513 – Marie PAJOT
1514 – Jean DOUSSOT
1515 – Marie BABEAU
1516 – Nicolas MILLARD
1517 – Anne MIGNOT
1518 – Louis COTOTE
1519 – Brigide GAUCHER

Sylvie BEAUGUILLOT CGA 1436

REPONSE SUITE HORS SERIE

Pour Bernard LEFEBVRE (A 1619)

Votre Sosa 10736, MONTILLOT Toussaint est mon 4722.

Il était père de Charles (1605-1662, x 1636 GUILLEMIN Marguerite) et de Perrette (1600-1670, mon sosa 2361). Il s'est marié avec BRANDON Christienne. Son père était prénommé André (D'après Bernard BUTET)

Daniel GARNESSON (A 2140)

COMPLEMENT AU HORS SERIE

Pour Monsieur ANDRIOT A 1388

1338 Nicolas BLONDEAU
2676 Estienne BLONDEAU + 08/02/1674, x 05/07/1644
BOSSANCOURT
2677 Françoise BEUGNOT + 27/11/1680
5338 Claude LARMARANGE
5356 Simon BOISOT
5359 Anne BENARD

Nicole DUCOS (A 2118)

REPONSE POUR Alain TROMPETTE

V/24994 et 24995 MACHERE Fiacre et MONTILLOT Georgette sont mes 5054 et 5055. Ils ont eu Charlette pour enfant (ma 2527) (x LOISELET Jean le jeune).

Complément : Son père s'appelait aussi Fiacre (+ Salon / 1607)

(d'après Bernard BUTET)

V/7450 et 7451 GOUGET Nicolas et SOYE Marguerite sont mes 1254 et 1255, et leur fille Marie est ma 627.

Compléments

7450 – GOUGET Nicolas, ° 22/08/1639

CHAMPFLEURY (10), laboureur, y + 24/04/1685, Y x 05/02/1664.

7451 – SOYE Marguerite, ° 1691/

14900 – GOUGET Jean, laboureur, + 02/02/1684
CHAMPFLEURY

14901 – PICQUET Claude, ° 1613, + 12/04/1693
CHAMPFLEURY

14902 – SOYE Laurent, ° 1612, laboureur, + 20/02/1703
CHAMPFLEURY

14903 – BECET Edmée, + 15/03/1676
CHAMPFLEURY

29800 – GOUJET Jehan, + 1628 / CHAMPFLEURY

29802 – PICQUET Eloy, + 1631/ SALON

3724 – RAMBUT Laurent, ° 29/12/1666
CHAMPFLEURY, laboureur, y + 11/03/1754, y x
27/11/1690

3725 – GOUGET Marie, ° 21/07/1665
CHAMPFLEURY

7448 – RAMBUT Louis, ° /1648, laboureur, + 1690/, x
26/11/1663 CHAMPFLEURY

7449 – BARBIER Jeanne, ° /1649

14896 – RAMBUT Simon, + 13/01/1654
CHAMPFLEURY x ca 1630

14897 – BERNARD Perrette, ° 31/10/1612
CHAMPFLEURY SALON

14898 – BARBIER Jean, laboureur, + 24/08/1674
CHAMPFLEURY, x ca 1630

14899 – GUILLEMOT Christine, ° ca 1613, +
03/10/1699 CHAMPFLEURY

29794 – BERNARD Marcq, + SALON

29795 – N.Christine

29796 – BARBIER Claude, + CHAMPFLEURY

(d'après Bernard BUTET)

Vos

3836 et 3837 CARU Benoist et CHARLOT Etienne
sont mes 274 et 275. Ils ont eu 7 enfants, dont votre
1918 : Charles né en 1688 à SEMOINE et Hélaine (ma
137) dont j'ignore la date de naissance.

Compléments

3836 – CARU Benoist, + / 1718, x 24/11/1687
SEMOINE

3837 – CHARLOT Etienne, + 1718/1719

7672 – QUARUT Estienne, + 1687/, x avec

7673 – DAUBINAT Perrette, + 1687

7674 – CHARLOT Jean, + / 1687, x avec

7675 – TROULLIOT Marie, + 1687/

Vos

1880 et 1881 PROT Jean et SIMONNOT Anthoinette
sont mes 600 et 601. J'ai relevé qu'ils se sont mariés le
04/02/1702 (sauf erreur). Mais qui est votre 940 ?
(enfant de ce couple).

Compléments

1880 – PROT Jean, ° ca 1664, laboureur, + 26/12/1734,
x 04/02/1702 SEMOINE

1881 – SIMONNOT Anthoinette, ° ca 1684, +
08/02/1742

3760 – PROT Barthelemy
3761 – MERAT Etienne, de Gourgançon
3762 – SIMONNOT Pierre
3763 – MERAT Bonne

(d'après Bernard BUTET CG 51)
Daniel GARNESSON A 2140

REPONSE SUITE HORS SERIE

Madame Colette BRIQUET

Nous sommes cousins par n° 968 et 969 (mes N° 1042 et 1043)

Nicolas PAINDORGE et Marie BRION

Par Vos

746 Claude BRULEFERT , x LES ESSARTS
06/11/1724

747 Françoise RIVAULT

mes

1452 Jacques BRULEFERT1710 , + 13/11/1733 LES
ESSARTS (45) à 77 ans , x y 03/02/1682

1453 Marie FAGOT 1711 , + 04/11/1739 idem

Par Vos : 4062 François PERCOLLET ° 25/12/1663 à
SAINT MARTIN DE BOSSENAY

8124 Jean PERCOLLET boucher à SAINT MARTIN ,
2206, 1628 à GELANNES,

+ 06/11/1684 à SAINT MARTIN DE BOSSENAY, x :
1657

8125 Marguerite DAVOST (DAOUST)2207

16248 Nicolas PERCOLLET, 4412, x

16249 Claude CLERC, 4413

16250 Nicolas DAVOST, 4414, b 06/03/1612 ST
MARTIN DE BOSSENAY, y + 19/12/1680 , x ? contrat
de mariage 12/05/1635 à NOGENT S/ SEINE

16251 Nicole GOBIN/, 4415, b 11/04/1618 VIREY
SOUS BAR

32500 Martin DAVOST , 8828, x 22/01/1606 ST
MARTIN DE BOSSENAY

32501 Lupienne BENOIST, 8829, + 01/05/1658 ST
MARTIN DE BOSSENAY

32502 Nicolas GOBIN Sergent Royal à VIREY , 8830, x

32503 Marguerite DE JULE, 8831

65000 Nicolas DAVOST , 17656, x /1573

65001 Marion ?

65002 Denis BENOIST, 17658

Je tiens ces précieux renseignements de Monsieur Yves
BEAUVILLE

Françoise LEYRI (A 1908)

COMMUNICATION DE Mr Jacques BERNOT (A883)

SUR LES VILLIERS DE L'ISLE-ADAM

J'ai été intéressé par la réponse 0444 Frémont/
Danton publiée dans votre numéro 32. Celle-ci
mentionne, en effet, à la page 38, le mariage le
09/02/1733 à CHARNY LE BACHOT, de Jacques
DANTON, laboureur, avec Anne DEVILLIERS DE
L'ISLE-ADAM, fille d'Edouard, écuyer, et de
Geneviève CLIVOT DE LA NOUE. Mais l'approche

strictement généalogique laisse le lecteur un peu curieux
sur sa faim.

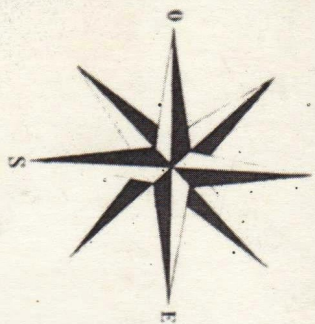
Comment expliquer ce mariage qui, au premier
tiers du 18ème siècle, était une mésalliance et faisait
sortir l'intéressée de la Noblesse pour la plonger dans la
roture et cela même si le père du marié était notaire?

Car c'est bien de l'illustre famille des VILLIERS
DE L'ISLE ADAM qu'il s'agit ici, cette famille de
VILLIERS - VILLIERS-ADAM, aujourd'hui dans le
Val d'Oise - qui après avoir acquis la seigneurie de l'Isle
-Adam au nord de Paris au 13ème siècle, a donné un
maréchal de France et gouverneur de Paris, Jean (1384-
1437) et un grand- maître de l'Ordre de Malte, Philippe
(1460-1530), puis un célèbre littérateur Auguste (1838-
1889).

Un bref coup d'oeil à l'Armorial historique de
l'Aube de Louis Le Clert, réédité par Laffitte reprints en
1976 (page 315 N°1753), permet de confirmer que les
VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, seigneurs de RHEGES,
habitaient à CHARNY LE BACHOT au 18ème siècle.

Qui peut dire comment le laboureur a pu épouser
la fille de l'écuyer ?? Ce dernier était-il endetté auprès
du notaire ? Le mariage a-t-il permis de se libérer de
dettes ?

ABC





PLAN
 de la
VILLE D'ARCIS-S.-A.
 en 1700
 par le Capitaine D'Arques
 sur les plans de M. de Cassin

LÉGENDE.

- 1 Eglise paroissiale sous l'invocation de St Denis
- 2 Hôtel
- 3 Eglise de la Croix
- 4 Eglise de la Vierge sous l'invocation de N. Dame
- 5 Chapelle
- 6 Fontaine
- 7 Mairie de la Fontaine et N. D.
- 8 Clocher de St. Denis
- 9 Clocher de la Fontaine
- 10 Hôtel
- 11 Mairie de la Croix
- 12 Chapelle de la Vierge